

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Diplôme de Master en
Sciences Economiques
Option : Monnaie, Finance et Banque

Thème

**Fonctionnement de la banque : cas de la
CNEP-Banque (Direction régionale) de
Tizi-Ouzou**

Dirigé par :

M^r : AMGHROUS Smail

Réalisé par :

M^{lle} : MEZIANI Dalila

M^{lle} : MOULAHCENE Narimane

Encadré par :

M^r : SMAIL Mustapha

Membres de jury :

Président du jury : M KHENNICHE Youcef Maître de conférences « B ».

Rapporteur : M AMGHROUS Smail Maître assistant « A ».

Examinatrice : Mme SIAMER Hadjira Maître assistante « A ».

Remerciement

Nous avons le devoir et le plaisir de témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, ou qui en ont soutenu l'effort par des conseils et des encouragements toujours les bienvenus.

Nous tenons à exprimer notre gratitude et notre plus vifs remerciements à :

✻ M^{er}. AMGHROUS Smail, le promoteur du mémoire, qui nous a soutenus tout au long de ce travail. Ses très nombreux commentaires, ses judicieux conseils et sa grande patience nous ont considérablement aidés dans l'élaboration de ce mémoire ;

✻ Les membres du jury, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de lire, de juger ce travail et de participer à la soutenance ;

✻ M^{er}. SMAIL Mustapha, notre encadreur au sein de la Direction régionale de la CNEP-Banque Tizi-Ouzou pour leur soutien et encouragement et pour leur aide à finaliser ce travail.

Dalila et Narimane

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- ✧ Aux deux personnes qui m'ont permis de me rendre où je suis dans la vie et à qui je voue une gratitude sans limite : mes parents que j'aime le plus au monde ;*
- ✧ A mes frères et sœurs avec qui j'ai passé les meilleurs moments de mon existence ;*
- ✧ A mon cher grand-père que j'aime et qui souhaitait me voir briller dans la vie : Jedi LHAJE ;*
- ✧ A toute la famille MEZIANI ;*
- ✧ A mon binôme Narimane pour sa patience ;*
- ✧ Et enfin à tous mes amis que j'aime et qui m'aiment et que je ne pourrai oublier.*

Dalila

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- ✧ La personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le plus cher, à ma mère ;*
- ✧ Mon cher père qui a payé des années d'amour et de sacrifices le prix de ma façon de penser ;*
- ✧ Mes chers frères Sid Ali et Mahfoud ;*
- ✧ Ma cher sœur Ismahane et son marié Hassan et ses enfants Abde raouf et Hamza ;*
- ✧ Ma cher sœur Hadjar et son marié Ali et leurs fils Adam ;*
- ✧ toute la famille MOULAHCENE et KHOUMRI ;*
- ✧ Mon binôme Dalila ;*
- ✧ Tous mes amis(e) sans exception.*

Narimane.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Présentation générale de la banque.....	04
Introduction	04
Section 1 : Les différentes approches de la firme bancaire	05
Section 2 : Les métiers de la banque	10
Section 3: La mesure de la rentabilité de la banques.....	20
Conclusion	25
Chapitre II: Organisation générale de la banque.....	26
Introduction	26
Section 1 :L'organisation interne d'une banque	27
Section 2 : Organisation de système bancaire	33
Section 3 : Les caractéristiques du système bancaire algérien	39
Conclusion.....	43
Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque.....	44
Introduction.....	44
Section 1 : Présentation de la direction régionale CNEP-Banque.....	45
Section 2 : Les produits de la CNEP banque.....	46
Section 3 : Aperçus chiffrés sur les dépôts et les crédits de la CNEP-Banque.....	48
Conclusion	60
Conclusion générale	61
Bibliographie	
Liste des abréviations	
Les annexes	
Table des matières.	

Introduction générale

L'économie en générale est composée de plusieurs types d'entreprises. Chaque entreprise se caractérise par ses propres normes. Parmi les entreprises dont se compose l'économie, on trouve la banque, selon la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, la banque est définie comme étant « une personne morale qui effectue des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et leurs gestion. Celle-ci peut effectuer des opérations connexes à ses activités et les opérations de change sur or, sur métaux précieux, les placements, les souscriptions, les opérations de leasing portant sur les biens meubles et immeubles »¹.

Cette vocation est l'objet même de la naissance des banques, cependant, leur champ d'activité s'est considérablement élargi pour être de paire avec l'évolution et le développement économique. Ainsi, ²depuis de longue date les banques sont devenues des partenaires privilégiés des différentes opérations économique en particulier les entreprises. En effet, les banques entretiennent des rapports de coopération très étroits avec les entreprises fondées principalement sur l'allocation de capitaux³.

Le secteur bancaire connaît depuis plusieurs années de profonde mutation, parmi les principales évolutions qui ont eu des conséquences fortes sur les métiers, on peut noter un renforcement des obligations réglementaire (notamment la mise en place de Bale II Bale III)⁴, le développement des risques, la pression de la concurrence, l'introduction des nouvelles technologies avec notamment le développement de la banque en ligne et l'évolution de la relation client⁵.

¹ www.banck-of-algeria.dz. La loi 90/10 de 14/04/1990 sur la monnaie et le crédit.

² M^{lle} ZOURDANI safia, « *Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA* », mémoire de magister, option : Monnaie Finance Banque, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012.P13.

³ L'allocation des capitaux c'est la distribution des capitaux, financements accordés par la banque aux divers agents économiques peuvent revêtir plusieurs formes : des crédits à court terme, des crédits à moyen terme, et des crédits à long terme.

⁴ Bale II et Bale III sont des accords important, dispositif de la réglementation bancaire.

⁵ Philippe GARSALT, Stéphane PRIAMI, « *La banque : fonctionnement et stratégies* », Edition ECONOMICA, Paris 1995. P30

Introduction Générale

Les métiers de la banque sont vastes, et complexes. Ils se développent dans un cadre concurrentiel renforcé, et sont portés par l'innovation technologique et doivent, obligatoirement générer une rentabilité compatible avec la pérennité des entreprises bancaires⁶. Ceci implique la mise en place d'un système d'organisation interne efficace qui assure une bonne rentabilité, une véritable maîtrise de grandes fonctions et une gestion optimale de toutes les opérations effectuées dans le but de faire face à la concurrence et à la multiplicité quotidienne de la clientèle.

Le système bancaire algérien a commencé à retrouver ses marques puisque tous les agents économiques peuvent être amenés à emprunter pour financer leurs activités ou leur besoins de financement. Ce sont évidemment les banques qui assurent, seules, le financement monétaire de l'économie, et l'une des principales activités d ces banques consiste, en fait, à transformer des dépôts en crédits puisque l'octroi du crédit est la principale source du profit pour les banques.

Bien que l'intermédiation bancaire apparait comme le métier de base de tout établissement bancaire qui consiste principalement à collecter de l'épargne, à distribuer des crédits, à gérer des moyens de paiement pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle.

L'objet de notre travail est d'étudier le fonctionnement de la banque.

Pour ce la, nous répondrons à la question suivante : Comment la banque gère ses flux financières de manière à ce qu'elle soit rentable ?

L'hypothèse que nous avons émis est la suivant : étant donné que le rôle de la banque⁷ est de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux, ses gains proviennent d'une gestion rationnelle de ces flux à travers la mise en œuvre des

⁶ Philippe GARSUAULT, Stéphane PRIAMI, « La banque : fonctionnement et stratégies », Edition Economica, Paris 1995. Page de Préface de Jacques DELMAS MARDALLET.

⁷ A. MAROUF « Création d'une entreprise d'installation des panneaux solaires »Mémoire de master, université Abou bekr belkaid, Tlemcen, 2013/2014.P36.

Introduction Générale

techniques financiers qui permettent à ce que les entrées financières soient supérieures aux sorties.

Pour vérifier notre hypothèse, on va effectuer un stage au niveau de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou. Ce dernier nous permettra d'étudier les différentes techniques financières que la banque met en œuvre tel que les différents indicateurs, les ratios bancaires.

Pour réaliser ce travail, nous avons jugé utile de consacrer le premier chapitre à la présentation générale de la banque tel que les différentes approches de la firme bancaire, les métiers et la mesure de la rentabilité de la banque. Dans le second chapitre nous allons essayer de mettre l'accent sur l'organisation générale de la banque et le troisième chapitre porte sur le fonctionnement de la CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou.

Chapitre I : Présentation générale de la banque**Introduction :**

Un concept universellement utilisé, la banque désigne tout à la fois une entreprise ou une institution, une activité, un secteur, un métier ou une profession. Située au cœur de l'activité économique, la banque est l'interlocuteur de sa clientèle, particuliers et entreprises, et des pouvoirs publics. La banque n'est pas une entreprise comme les autres, elle est donc spécifique. Certes, comme toute entreprise, elle a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage, des produits, une stratégie. Mais elle crée de la monnaie, elle recueille l'épargne du public, elle gère les moyens de paiement. Aussi, la banque a pour mission, la transformation d'échéance et de risque¹.

Le terme « Banque », présente un côté passe-partout, recouvre en fait tout un ensemble d'organisations à fonctions, statuts ou activités fort différents. Dans ce premier chapitre, nous allons définir le concept banque utilisé à la fois pour désigner l'entreprise, la profession, l'institution, le métier et le secteur. La première section de ce chapitre sera réservée aux différentes approches de la firme bancaire, la deuxième section sera consacrée aux métiers de la banque et enfin la troisième section sera réservée à différentes techniques financières de la rentabilité.

¹ La banque accorde les dépôts sous forme de crédit si les dépôts sont à long terme les crédits doivent être à court terme pour éviter le risque de liquidité.

Section 1 : Les différentes approches de la firme bancaire :

Pour Sylvie de COUSSENGUES la Banque « est un ensemble d'organisation, statuts ou activités fort différentes »². Pour mieux cerner les caractéristiques de l'entreprise bancaire, nous adopterons:

- ✓ Une approche théorique qui qualifie la banque comme un intermédiaire financier.
- ✓ Une approche institutionnelle qui considère la banque comme une institution c'est-à-dire un établissement de crédit.

1.1/L'approche théorique :

Selon les travaux de GURLEY et SHAW (1960), il existe deux modalités de distribution des fonds³ :

- **La finance directe (Marché financier) :**

La finance directe est un processus dans lequel l'offre et la demande de capitaux se confrontent directement, sans passer par la médiation d'un intermédiaire financier. Les agents économiques se procurent leurs ressources de financement en émettant des titres sur le marché financier.

- **La finance indirecte (économie d'endettement) :**

La finance indirecte est un processus dans lequel un intermédiaire s'interpose entre les prêteurs et les emprunteurs pour favoriser les flux financiers. Cela dit, l'intermédiaire financier (la banque) collecte des ressources qu'il redistribue par la suite, sous forme de crédits aux agents qui ont un besoin de financement. Avec ce processus d'intermédiation financière, la finance indirecte arrive à remédier aux imperfections de la finance directe. Le schéma ci-après représente les deux systèmes de financement de l'économie.

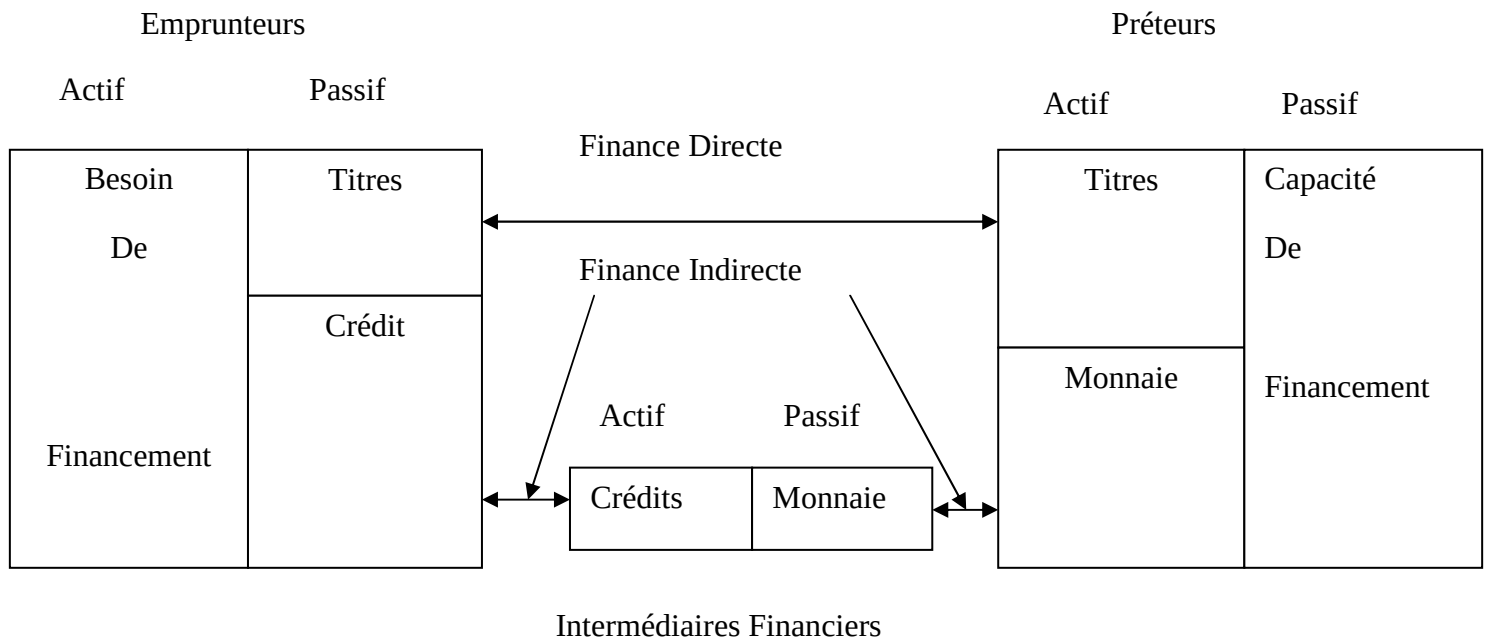
D'ailleurs, l'économie et le système bancaire et financier de l'Algérie est une forme très rapprochée du deuxième cas (économie d'endettement), vu le retard

² Sylvie de COUSSENGUES « la banque : structures marchés gestion » édition DALLOZ, 1994, page 6.

³ Xavier DUCREUX, « Economie d'endettement et économie de marchés financier », cahier français, 1996, N°277, la documentation française, p55.

enregistré en terme de réformes engagées pour réussir la transition vers une économie de marché⁴.

Schéma N°1 : Finance directe- finance indirecte



Source : Sylvie COUSSERGUES, Op, Cit, P06.

Trois facteurs peuvent résumer la spécificité et la justification d'existence des banques : les coûts de transactions, les coûts d'information et l'assurance de liquidité.

1.1.1/Les coûts de transactions :

Selon Mathias DEWATRIPONT et Jean TIROLE « la réduction des coûts de transaction est liée à la provision de moyens de paiement. Par exemple, une entreprise ou un consommateur qui reçoit un chèque n'est pas besoin de vérifier la solvabilité du tireur du chèque, une telle vérification à l'occasion de chaque transaction, serait très coûteuse. Sa centralisation au niveau de l'intermédiaires financier permet d'éviter la duplication de ce coût »⁵.

⁴. Y. MADOUCHE « La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie », mémoire de magister, option Management des entreprises, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou. P16.

⁵ Mathias DEWATRIPONT et Jean TIROLE : « La réglementation prudentielle des banques », Edition Payot Lausanne, 1992, P50.

1.1.2/Les coûts d'information :

Un autre justificatif de la nécessité de l'intermédiation financière réside dans la capacité des institutions financières notamment les banques à produire des informations privées sur la situation des entreprises émettrices des titres sur les marchés. En effet, les marchés financiers sont incapables de produire ces informations, au contraire, ils sont caractérisés par la circulation des informations fortement systématiques⁶ et ce qui est encore plus grave, c'est que les épargnants ne peuvent pas se rendre compte de cette asymétrie d'information qu'après avoir subi des pertes⁷.

Les intermédiaires financiers entretiennent des relations de longue durée avec leur clientèle et détiennent, par conséquent, des informations privées sur leurs clients. C'est pour cette raison que les prêteurs, au lieu de refuser de prêter ou de ne pas placer leur épargne, trouvent dans l'intermédiation financière un moyen de contourner l'asymétrie de l'information qui circule sur les marchés financiers. Pour Christian DESCAMPS et Jacques SOICHOT « l'intermédiation financière est une condition sine qua non pour le développement du marché financier et sans elle, la finance directe peut, probablement être étranglée et tuée par ses imperfections »⁸.

1.1.3/L'assurance de liquidité :

Les titres émis sur un marché financier ne sont qu'une promesse d'un revenu futur, qui dépend de la rentabilité du projet d'investissement, et peuvent porter sur des gros montants ce qui les rend indivisible, de ce fait ne peuvent pas servir comme des moyens de paiement. Contrairement, les dépôts bancaires sont divisibles en petites unités grâce à des moyens de paiement fiables comme le chèque tel que le constate bien Sylvie de COUSSERGUES : « Les dépôts bancaire est un actif parfaitement liquide. Divisible en unités de faible montant, il est accepté par tous comme moyen de

⁶ Dans une transaction économique, il y a une asymétrie d'information quand l'un des coéchangistes a plus d'information sur l'autre.

⁷ Olivier Lacoste : « comprendre les crises financières » Edition Eyrolles 2009 Paris. P62.

⁸ Christian DESCAMPS et Jacques SOICHOT : « Economie et gestion de la banque », Edition SMS, 2002, P12.

paiement d'autant plus que lui sont associés des modes de transfert commodes comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire »⁹.

1.1.4/La prestation de « service d'investissement » :

Aujourd'hui l'essentiel des agents obtiennent leurs financements sur le marché (la montée en puissance des marchés financiers). Dans un tel environnement, les établissements de crédit (banque et société financières) se sont adaptés, en proposant aux agents non financiers un ensemble de prestations, qualifiées de services d'investissement, pour les quelles ils disposent d'un savoir-faire (compétences) inaccessibles aux autres opérateurs. Ainsi, ils s'en chargent du montage des opérations d'émission (de manière à assurer le placement de l'ensemble des titres), de mise en place de garanties hors bilan¹⁰, de gestion des portefeuilles¹¹

De ce fait, les banques restent, pour les emprunteurs, des partenaires que n'élimine pas le marché mais qui se révèlent le nécessaire complément. Cette mutation du rôle de la banque comme prestataire de service d'investissement qui touche particulièrement les banques de marché, sans exclure toutefois les établissements généralistes explique le rythme extrêmement rapide auquel se développe la taille du Hors-bilan des banques¹².

1.2 L'approche institutionnel :

Cette approche traite la banque en tant qu'institution, dont la définition et les opérations accomplies relèvent d'une législation spécifique. A partir de la nouvelle ordonnance n° 03 -11 du 26 Août 2003, relative à la monnaie et le crédit, nous procédons à la définition de l'activité bancaire ainsi qu'à la classification des banques.

⁹ Sylvie de COUSSERGUES « *Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie* », Edition DUNOD, 5eme édition, Paris 2007. P05.

¹⁰ Le hors bilan c'est un document comptable qui enregistre les différents garanties bancaires comme l'aval, la caution, et aussi les opérations conditionnelle : les swaps, option, future...etc.

¹¹ La gestion de portefeuille c'est la gestion de l'ensemble des actifs financiers: devise, les actions, les obligations, les produits dérivés.

¹² Mémoire de Magister présenté par Y. MADOUCHE, P17.

1.2.1/Le cadre réglementaire de l'activité bancaire

Dans les articles 66 à 75, l'ordonnance bancaire définit les opérations bancaires et distingue plusieurs formes d'activité bancaire habilitées à effectuer ce genre d'opérations, ainsi que les conditions d'exercice de l'activité bancaire.

A/Distinction entre Banque et établissement financier¹³ :

Au sens de l'article 70 de l'ordonnance bancaire, seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle les opérations de banque. Quant aux établissements financiers, l'article 71 précise que ces derniers ne peuvent ni recevoir de fonds du public, ni mettre à la disposition de leur clientèle des moyens de paiement, ni pouvoir les gérer¹⁴. Ils peuvent cependant utiliser leurs propres ressources pour effectuer toutes les autres opérations à savoir : les opérations de crédits à la consommation, les opérations de courtage, les opérations de change et les opérations de crédit à court terme et d'escompte.

B/Les différents formes d'activité :

Elles sont au nombre de trois, les opérations de banque, les opérations connexes, et les prises de participations.

C/Le monopole des banques :

L'ordonnance bancaire établit le monopole des banques en matière d'opération de banque. Toutefois, un certain nombre d'exceptions sont prévues comme le souligne l'article 67 :¹⁵ « Sont considérés comme fonds reçus du public les fonds recueillis de tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer.

¹³ Exemple de banque : BEA, BNA, CPA, BDL, BADR, CNEP-Banque. Exemple d'établissement financier : Société de refinancement hypothécaire (SRH), Société financière d'investissement, de participation et de placement (So finance), Arab Leasing Corporation (ALC), Maghreb Leasing Algérie (MLA), Cétélem Algérie.

¹⁴ ChoaiB EL-HASSAR : « Reformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien », Media Bank, 06-2000, N°48, Banque d'Algérie.

¹⁵ Article N° 67 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Toutefois, ne sont pas considérés comme fonds reçus du public, au sens de la présente ordonnance :

- ✓ les fonds remis ou laissés en compte par les actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) du capital, les administrateurs et les gérants ;
- ✓ les fonds provenant de prêts participatifs ».

1.2.2/La classification des institutions financières :

En Algérie, comme en d'autres pays, l'exercice de l'activité bancaire est réglementé. L'accès au crédit est dirigé par les pouvoirs publics. Le système bancaire algérien appartient, presque en totalité au secteur public. Les banques publiques collectent 93,3% des ressources et distribuent 92,6% des crédits à l'économie.¹⁶

La classification des institutions financières, qualifiées d'organismes de crédit, distinguera trois catégories qui sont :

- Les banques ;
- Les établissements financiers ;
- Tout autre établissement de crédit.

Section 2 : Les métiers de la banque

Il est assez difficile de cloisonner les différents métiers et de définir les frontières au sein d'une institution financière. Cependant, il paraît possible d'envisager trois grands axes de développement :

Le premier réside dans la banque commerciale souvent appelée banque de réseau du fait de sa présence sur tout le territoire.

Le deuxième la banque de marché a connu un développement sans précédent au cours du dernier quart de siècle du fait de l'innovation financière¹⁷ et de l'utilisation massive des produits dérivés¹⁸.

¹⁶ Rapport Banque d'Algérie « Evolution économique et monétaire en Algérie », 2005, P86-87.

¹⁷ L'innovation financière désigne les nouveaux produits financiers, qui ont suscité une croissance générale de la demande des titres du public, l'activation et l'extension des marchés financiers.

Le troisième la banque d'affaire, long temps spécialisée dans le financement de grandes entreprises en se finançant sur le marché obligataire, est aujourd'hui de plus en plus en banque de conseil pour des opérations de fusions-acquisitions¹⁹ notamment, mais également de cessions et de restructurations.

2.1/Les banques commerciales (banques de dépôts) :

2.1.1/Organisation des banques commerciales :

Les banques commerciales sont traditionnellement organisées autour d'un réseau d'agences, leur cœur de métier consiste à collecter des dépôts et à accorder des crédits.

a/ La fonction d'intermédiation :

L'intermédiation bancaire il s'agit du métier de base du banquier, à savoir collecter pour son propre compte des fonds auprès des offreurs de capitaux et prendre le risque de prêter aux demandeurs. Dans cette situation la banque est, économiquement et juridiquement la seule contrepartie de ses clients (offreurs ou demandeurs) ce qui justifié la définition de l'intermédiation.

Pour R. AMROUCHE ²⁰L'intermédiation bancaire est « l'activité par laquelle une banque met en rapport offreurs et demandeurs de capitaux donc : la banque collecte des ressources auprès des offreurs de capitaux et financent les demandeurs par l'intermédiaire notamment des prêts ».

La collecte de l'épargne :

La banque, offre à ses clients une panoplie de produits comme des opportunités de placement et de rémunérations des capitaux détenus à leur niveau, et ceux avec des durées

¹⁸ Le produit dérivés est un instrument financiers dont le cours dépend de l'évolution de la cour d'un actifs financier ou réel appelle « sous jacent », le sous jacent est peut soit une valeur mobilière, une devise, un taux d'intérêt, une matière première, un indice boursierEtc.

¹⁹ Une opération de fusion acquisition est la mise en commun d'intérêts économique entre plusieurs entités.

²⁰ R.AMROUCHE : « Régulation, risques et contrôle bancaires », Ed Biblio polis. 2004. P 30.

et conditions très variées, dans un souci de les adapter à son activité d'allocation de capitaux que lui est principal.

La collecte des ressources s'opère généralement grâce :

- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises (comptes de chèque, compte courants) sans rémunération.
- Aux dépôts dans les comptes d'épargne avec rémunération.
- Aux dépôts à terme avec rémunération.
- Aux souscriptions des bons de caisse avec rémunération.

Sachant que la durée de la détention de ces différentes ressources au niveau de la banque varie selon qu'elles soient à vu ou à terme, la banque les adapte à des emplois correspondants. Pour les dépôts à vue, elle est tenue de les restituer après en avoir assuré la garde des présentations du déposant. Quant aux dépôts à terme, elle doit les restituer (échéance) en plus de leur rémunération.

L'article 111 de la loi bancaire indique « sont considérées comme fonds reçus du public, les fonds recueillis de tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer ». Il résulte de cet article que le premier critère pour qualifier que les fonds sont reçus du public et constituent ainsi que opération de banque, réside dans le fait que les sommes en question doivent être recueillis de tiers.

La distribution de crédit

La loi n°86/12 du 19/08/1986, définit le crédit comme : « Constitue une opération de crédit un sens de la présente loi, tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour compte de celle-ci un engagement par signature ». La définition des opérations de crédit est donnée par l'article 112 de la loi 90.10. Elle reflète la diversité des opérations de crédit, les techniques juridiques pour la réalisation des opérations de crédit sont nombreuses et ne se limitent pas

au prêt. Tout prêt est une opération de crédit mais toute opération de crédit n'est pas un prêt.

b/ Une organisation en réseau :

Quel que soit le réseau bancaire concerné, l'organisation d'une banque commerciale suit toujours les mêmes axes : un développement territorial représenté par un réseau d'agences bancaires déployées sur un ou plusieurs espaces nationaux ; un chef de réseau qui coordonne ce maillage territorial ; une caisse centrale qui permet à l'établissement d'ajuster son bilan et ses flux de trésorerie en intervenant sur les marchés financiers.

c/ Le bilan d'une banque commerciale :

Les banques commerciales se développent autour de deux grandes catégories d'activité²¹ : les activités bancaires proprement dites et les activités financières.

- Parmi les activités bancaires, il existe une distinction entre les activités du siège (marketing, action commerciale, gestion du recouvrement) et les activités liées au réseau commercial (animation et gestion d'agences).
- Les activités financières concernent six métiers différents (activités de marchés, traitement des titres, gestion des valeurs mobilières, gestion de patrimoine, ingénierie financière, trésorerie).

La spécificité de ce type d'établissement réside dans le fait que chacun de ses métiers nécessite la mise en œuvre de compétences très spécifiques et peu transférable d'un métier à l'autre. Il sera très difficile à un responsable d'agence, ayant une formation commerciale, d'intégrer un service financier du type gestion actif-passif ou gestion de valeurs mobilières.

La politique financière des banques commerciales est étroitement dépendante de la structure de leur bilan, selon qu'elles soient structurellement prêteuses ou emprunteuses. Dans le premier cas, elles parviennent à collecter suffisamment de dépôts pour financer leur activité de crédit, prêter à des confrères ou effectuer des placements à très court terme (prêts interbancaires) ou placer ces excédents sur les

²¹ « Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P14.

marchés financiers (opérations sur titres à l'actif du bilan). Dans le deuxième cas, les ressources collectées auprès des déposants ne sont pas suffisantes et elles doivent rechercher sur les marchés financiers, à court terme ou long terme, les ressources nécessaires à l'ajustement de leur bilan.

2.1.2/La performance des banques commerciales :

Le premier indicateur de la performance des banques commerciales est l'évolution du produit net bancaire, il représente l'indicateur de référence du secteur bancaire et constitue la première ligne des soldes intermédiaires de gestion. La rentabilité des établissements dépend à la fois de l'accroissement du PNB ainsi que de la maîtrise des risques.

a/L'importance relative du Produit Net Bancaire (PNB) :

Le PNB est le véritable chiffre d'affaire de la banque. Il s'agit de l'indicateur le plus important pour le suivi des performances des agences bancaires, mais aussi de l'établissement dans son ensemble. Il se compose de la marge d'intermédiation à laquelle on rajoute les commissions. La marge d'intermédiation est le résultat de la différence entre les intérêts reçus des clients emprunteurs et les intérêts versés aux clients déposants.

b/La maîtrise des risques :

Dans les métiers de la banque commerciale, la maîtrise des risques concerne essentiellement le risque de crédit emprunteur (l'emprunteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance initialement fixée). Les procédures doivent permettre de réduire ce risque, dont les conséquences financières impactent directement le résultat de la banque²².

L'activité d'octroi des crédits nécessite que le banquier soit capable de sélectionner les bons clients, c'est-à-dire ceux qui iront jusqu'au terme de leur contrat de prêt en remboursant, le capital et les intérêts. La théorie bancaire évoque à cet égard, l'asymétrie d'informations qui existe entre le banquier et son client.

²² « Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P25.

Il s'agit alors, pour le banquier, de diminuer cette asymétrie en étudiant le profil socio-économique du client, la qualité de son projet, son patrimoine, ses revenus, les garanties qu'il apporte. Puis, le banquier décide s'il est opportun d'effectuer le financement.

2.1.3/Les spécificités du financement des banques commerciales

La politique financière de la banque commerciale consiste à conforter la collecte en provenance des clients d'une part et à ajuster les durées résiduelles d'emplois et de ressources d'autre part.

a/L'importance de la collecte en provenance des clients :

Les banques acceptent les dépôts et s'engagent à les restituer. La rémunération très faible ou l'absence de rémunération de ces dépôts jouant le rôle d'une assurance. Le mécanisme d'assurance des dépôts signifie que les épargnants sont certains de récupérer leur placement, même en cas de faillite de leur établissement²³.

b/La nécessité d'ajuster son bilan : La durée des engagements et des ressources :

Le défi majeur des banques commerciales consiste à équilibrer régulièrement les masses du bilan, sachant que les mouvements sur les dépôts sont volatils et peu prévisibles.

c/Risque de liquidité, panique bancaire :

Le risque de liquidité est celui qui se manifeste lorsque la banque ne peut plus faire face à ses dettes exigibles. Il se produit lorsque le marché interbancaire ne permet pas de renouveler les lignes arrivant à échéance. Cette difficulté est accentuée par le phénomène de panique bancaire. Dans ce cas, les clients, sur la foi de rumeurs, décident de retirer en masse leur épargne accentuant le problème de liquidité initiale, et rendant l'établissement insolvable. Si le risque de liquidité n'est pas spécifique aux banques commerciales, il n'en est pas de même du risque de panique bancaire. La

²³ « Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P30.

politique des établissements consiste alors à anticiper les rumeurs, à gérer la communication des événements imprévus afin de prévenir le risque de réputation²⁴.

2.2/La banque de marché :

2.2.1/Les produits de la banque de marché :

On classe en générale les instruments financiers par famille d'actifs sous-jacent, répartis dans quatre grands compartiments de marché : change, dette et taux d'intérêt, actions, matière premières. Comme on peut appréhender les instruments financiers en fonction du type de marché sur lequel ils sont négociés.

On distingue les marchés organisés et les marchés de gré à gré²⁵.

a/Les marchés organisés :

Un marché organisé, ou marché réglementé, est un marché financier sur lequel des instruments fongibles sont négociés à travers la confrontation centralisée des ordres d'achat et de vente. La présence d'une chambre de compensation, qui se porte contrepartie à chaque ordre d'achat ou de vente exécuté, élimine le risque de contrepartie²⁶ des intervenants, et permet une exécution rapide et à faible coût.

b/Les marchés de gré à gré :

Le marché de gré à gré est un marché où les différents acteurs concernés peuvent traités directement entre eux, à conditions négociées entre eux. C'est un marché "privé" qui en général ne concerne que des investisseurs avertis et professionnels.

Les deux marchés sont en définitive complémentaires ; c'est sur les marchés de gré à gré que se développe l'innovation et que se traitent les produits « sur mesure », mais les banques de marché s'appuient souvent sur les marchés organisés pour couvrir les risques issus de leurs positions contractées sur les marchés de gré à gré.

²⁴ Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P33.

²⁵ Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition ECONOMICA, P55.

²⁶ C'est le risque de perte lié à la défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement de crédit détient un engagement.

2.2.2/Les activités de marché et leur organisation :

La banque de marché a sans doute été l'un des premiers métiers à mettre en place des organisations globales, c'est-à-dire que le métier prédomine sur la localisation géographique pour la stratégie de développement et l'organisation des activités.

a/ Articulation avec les autres métiers de la banque :

Le métier bénéficie directement de la relation plus globale gérée par les chargés de relation²⁷.

- Les grandes entreprises auxquelles les banques apportent au départ du crédit, ont à gérer les risques financiers liés à leurs flux en devises, la gestion de leur dette et des frais financiers associés, le financement ou placement de leur trésorerie à court terme, les risques de prix ou de financement liés à des projets ou opérations de croissance externe.
- Les investisseurs institutionnels ont une relation différente : les banques sont pour eux des intermédiaires de marché capables de fournir non seulement une liquidité sur les actifs utilisés comme supports d'investissement (actions ou obligations) dans leurs portefeuilles, mais également les instruments dérivés leur permettant de couvrir de manière temporaire ou permanente une exposition à un marché.

b/Vente à la clientèle :

Les activités de ventes sont conduites par des unités spécialisées appelées desks. En générale en trouve :

- Des desks traitant avec la clientèle d'entreprise, et leur fournissant les produits à court terme tels que les couvertures de change, les produits de trésorerie et les instruments de gestion du risque de taux.
- Des desks couvrant les investisseurs institutionnels, et traitants avec eux sur les produits obligataires et de gestion du risque de taux.

²⁷ Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P57.

c/Les activités de structuration :

Les activités de structuration consistent à créer pour des clients des solutions sur mesure répondant à des besoins spécifiques, intégrant le cas échéant la recherche d'un profil d'investissement. Ces activités sont parmi les plus lucratives ; elles ne génèrent normalement pas de risque de marché puisque les montages sont adossés via la réplication parfaite du produit client sur ses différentes composantes avec les desks concernés.

2.2.3/Les fonctions de support :

Les activités de marché constituent l'un des métiers les plus rémunérateurs des banques, mais aussi les plus consommateurs de risques et les plus demandeurs d'une infrastructure de support suffisamment robuste et performante pour assurer la sécurité des opérations.

De ce fait l'infrastructure de support répond à plusieurs enjeux :

- Elle doit assurer le bon traitement des transactions même en cas d'événement imprévu ;
- Elle doit assurer le respect des règles de conduite de l'activité ;
- Elle est en soi un facteur de compétitivité si elle permet de suivre le rythme d'innovation des activités.

2.3/La banque d'affaires :**2.3.1/ Le rôle des banques d'affaires dans l'allocation du capital dans l'économie :**

Le cœur de métier de la banque d'affaires reste l'intermédiation financière. « On parle d'intermédiation financière lorsque le monde financier sert d'écran entre demandeurs et pourvoyeurs de capitaux, c'est-à-dire lorsque les intermédiaires financiers achètent les titres émis par les entreprises et, pour se financer, émettent eux-mêmes des titres placés auprès des épargnants ou collectent des fonds sous forme de dépôts ou de livrets »²⁸.

²⁸ Michel FLEURIET, « Banque d'investissement et de marché : Les métiers des banques d'affaires », Ed ECONOMICA, Paris 2007.P39.

Une banque d'affaires est un intermédiaire qui accorde les intérêts des vendeurs de titres avec ceux des acheteurs de titres. Ses clients sont des sociétés commerciales, des Etats, des organismes à but non lucratif, des investisseurs institutionnels et des particuliers. Ce sont des investisseurs ou des émetteurs.

Les banques d'investissement jouent un rôle central dans l'économie pour la répartition des risques et l'allocation efficace du capital. On peut dire que la banque de marché a pour fonction d'accorder l'offre et la demande de risque, de manière à optimiser l'utilisation du capital dans l'économie. La banque d'affaires va plutôt jouer un rôle dans l'optimisation du capital des entreprises à travers les fusions, les acquisitions, les cessions d'activités.

2.3.2/ Les types d'intervention de conseil :

²⁹Les fusions et acquisitions sont les activités les plus visibles des banques d'affaires. Chacune des deux entreprises concernées en général une ou plusieurs banques conseil. Dans le cas d'une opération déjà conclue dans son principe (absorption d'une filiale, cession, fusion), il peut y avoir une mission particulière consistant à attester l'équité de la parité retenue, mission qui peut être confiée aussi à un cabinet d'expertise spécialisé.

Il y a bien d'autres types d'interventions possibles. Par exemple, pour les privatisations, qui sont une forme de cession d'entreprise, par un état en l'occurrence. Plus généralement, une cession d'entreprise ou d'activité sera souvent pilotée par une banque conseil.

2.3.3/ Risques, Coûts et Rentabilité :

Quant elle est pratiquée par une banque, l'activité de conseil est soumise aux règles prudentielles de la réglementation bancaire, qui imposent à la banque un certain niveau de fonds propres par rapport à ses risques pondérés. L'activité de conseil comporte peu de risques au sens de la réglementation bancaire. Le risque de crédit est limité aux sommes dues par ses clients une fois les factures émises. Le risque opérationnel est également limité, il peut être lié à la nature relativement fixe des frais en cas de baisse d'activité. La réglementation de Bâle III exige cependant un niveau

²⁹ Banque et intermédiation financière » sous la direction de Hervé ALEXANDRE, Edition Economica, P71.

forfaitaire de fonds propres plus important que celui exigé auparavant. Au total, c'est une activité qui immobilise nettement moins de fonds propres que les activités de crédit ou de marchés. Les coûts sont principalement des coûts de personnels. Ils comportent une part variable, les bonus, mais la partie fixe est nécessairement importante. Les règles de plafonnement des bonus par rapport à la rémunération fixe, si elles sont mises en œuvre, peuvent conduire paradoxalement à une augmentation des rémunérations fixes sous la pression de la concurrence, pour maintenir le niveau globale de rémunération des meilleurs.

Section 3: La mesure de la rentabilité de la banque

Comme toute entreprise, la banque doit adopter une analyse stratégique qui lui permet de contrôler et réduire les coûts engagés, augmenter les produits générés et maximiser sa rentabilité. La mesure de la rentabilité d'une banque repose sur le pilier de son intermédiation. En effet, c'est par la collecte des ressources et l'octroi des crédits que la banque est en mesure de calculer sa rentabilité.

3.1/ Indicateurs de la rentabilité de la banque

L'analyse de la rentabilité de la banque est basée sur les soldes intermédiaires de gestion qui reflètent les produits et les charges des activités commerciales et de trésorerie. Il s'agit surtout du produit net bancaire (PNB), du résultat brut d'exploitation (RBE) et le résultat d'exploitation³⁰.

3.1.1/Produit net bancaire (PNB) :

Il indique le résultat dégagé de l'activité d'intermédiaire financier et de prestataire de services bancaire. Le produit net bancaire est la valeur ajoutée dégagée par la banque durant une certaine période (le trimestre, le semestre ou l'année). Le PNB sert à couvrir les frais généraux et les risques encourus.

Le PNB = les produits d'exploitation bancaire – les charges d'exploitation bancaire

³⁰ F. PINARDONE : « La rentabilité : une affaire de point de vue » Edition l'harmattan. Paris 1989. P27.

Tels que :

$$\text{PEB} = \text{intérêts perçus} + \text{Commissions perçus}$$

$$\text{CEB} = \text{intérêt payés} + \text{commissions payées}$$

$$\text{Soit : } \mathbf{PNB = PEB - CEB}$$

3.1.2/Le résultat brut d'exploitation :

Le RBE indique la marge qui se dégage de l'activité habituelle de la banque après prise en compte des coûts de fonctionnement, c'est-à-dire les frais généraux.

Le RBE est le moyen qui permet de comparer les conditions d'exploitation de la banque. Il permet d'apprécier la capacité globale de celle-ci à générer une marge brute après imputation du coût des ressources et des coûts de fonctionnement.

Le RBE est utilisé pour comparer les résultats d'exploitation des différentes banques.

Le résultat brut d'exploitation est égal au produit net bancaire augmenté des produits accessoires et diminué des charges générales d'exploitation.

$$\mathbf{RBE = PNB + PAC - CGE^{31}}$$

3.1.3/Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'obtient en retranchant du produit net bancaire le montant des charges d'exploitation générale, les dotations aux amortissements et aux provisions.

$$\mathbf{RE = PNB - (\text{charges d'exploitation générale} + \text{dotation aux amortissements et aux provisions})}$$

Le compte d'exploitation de la banque constitue le pivot du système d'information et de gestion, car il permet de :

- Dégager la marge directe d'exploitation ;

³¹ PAC : Produits accessoires. CGE : Charges générales d'exploitation.

- Mesurer la performance de la banque par sa contribution à la couverture des charges de structure ;
- Déterminer le résultat net de la banque après déduction des charges de la marge.

Il permet aux responsables de l'agence :

- D'apprécier les composantes du compte d'exploitation ;
- D'avoir une assise de négociations avec la direction générale ;
- De pouvoir se situer par rapport au résultat global de la banque et des autres banques de même importance.

Il permet également à la direction générale :

- De localiser les banques rentables ;
- D'entreprendre les actions correctives nécessaires.

La structure des ressources et des emplois est un élément important dans l'analyse

3.1.4/ Le résultat de l'exercice

Le passage du résultat d'exploitation au résultat de l'exercice se fait par la prise en compte des éléments exceptionnels (charges et produits exceptionnels), des dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et de l'impôt sur les sociétés.

3.2/ La méthode de suivi de la rentabilité par les ratios :

L'analyse de la rentabilité par les ratios constitue un prolongement de la méthode des soldes intermédiaires de gestion. Elle consiste à mettre les données comptables les plus significatives sous forme de rapport (soit du bilan, soit du compte du résultat) servant comme une mesure de la rentabilité.

3.2.1/Les ratios de la rentabilité globale :

Les ratios de la rentabilité globale permettent d'étudier le rendement de la banque et sa capacité à gérer des bénéfices. Deux ratios³², qui d'ailleurs entretiennent des

³² Sylvie de coussergues, « *Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie* », Edition DUNOD, 5eme édition, Paris 2007.P133.

interrelations, sont systématiquement calculés par les analystes et font l'objet de comparaison :

a/Le ratio de rendement des fonds propres (ROE, Return On Equity) :

Ce ratio mesure la capacité bénéficiaire d'une banque ainsi que la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires. Le chiffre ROE est la dimension d'orientation, classique. Il désigne le rendement sur le capital³³. Il est mesuré comme suit :

$$ROE = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Les fonds propres}} > 15\%$$

Ce ratio apprécie la rentabilité financière de la banque soit l'accroissement de la richesse des actionnaires de la banque.

b/Le ratio de rendement des actifs :

Ce ratio indique le rendement net de l'ensemble des actifs³⁴ constitués par la banque. Autrement dit, la rentabilité de tous les capitaux utilisés par la banque. Il est parmi les ratios les plus utilisés pour mesurer les performances des banques, il se présente comme suit :

$$ROA = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Total bilan}} > 1\%$$

Ce ratio apprécie la rentabilité des actifs de la banque, c'est la rentabilité économique.

3.2.2/Levier financier :

Levier financier désigne l'utilisation de l'endettement pour augmenter la capacité d'investissements et l'impact de cette utilisation sur la rentabilité des capitaux propres investis. Le levier financier augmente la rentabilité des capitaux propres tant que le coût de l'endettement est inférieur à l'augmentation des bénéfices obtenus, dans le cas inverse le levier financier diminue la rentabilité des capitaux propres tant que le coût de l'endettement est supérieur à l'augmentation des bénéfices obtenus.

³³ N. TOURNOIS et M. FISCHER : « La création de la valeur dans la banque », Edition Vuibert Paris 2008, P198.

³⁴ F. PINARDONE : « La rentabilité : une affaire de point de vue » Edition l'harmattan. Paris 1989. P27.

$$\text{Levier financier} = \frac{\text{Total bilan}}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio donne un aperçu de la structure d'endettement et des risques pris par la banque.

3.2.3/Les autres ratios :

Ratio	formule	désignation
Marge bancaire	$\frac{\text{PNB}}{\text{Total bilan}}$	Ce ratio rapporte le produit net de l'exploitation bancaire au volume d'activité appréciée par le total bilan.
Marge d'intérêt	$\frac{\text{Revenu d'intérêt}}{\text{total bilan}}$	Ce ratio rapporte le revenu net des intérêts au total bilan (ce ratio est assimilé à une marge d'intermédiation).
Marge hors intérêt	$\frac{\text{Revenu hors intérêt}}{\text{Total bilan}}$	Ce ratio mesure l'importance des revenus hors intérêt par rapport au volume d'affaire.
Marge de profit	$\frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{PNB}}$	Mesure la part du PNB conservée comme bénéfice par la banque c'est un indicateur de gestion des coûts et d'efficacité.

Source : Document de la CNEP-Banque

Nous pouvons dire que la démarche d'analyse de la rentabilité nécessite une bonne connaissance des charges et des produits de l'entité et une maîtrise des méthodes d'affectation des coûts sur les différents centres de responsabilité.

Conclusion

Les banques occupent une place centrale dans le système économique. Elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement et elles se présentent comme l'une des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays. Institutionnellement, sont considérées comme banque toute « institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire la gestion de moyens de paiement, l'octroi de crédits et la réception de dépôts du public ».

Economiquement, les banques sont des intermédiaires financiers dotés du pouvoir de création monétaire, c'est-à-dire « la possibilité de créditer le compte d'un de leur client sans que cette opération soit compensée par le débit du compte d'un autre agent ou un dépôt préalable ».

Elles jouent le rôle d'intermédiation entre les différents opérateurs quelle que soit leur nature (entreprise ou particuliers), offreurs ou demandeurs de fonds. Elle s'efforcent à concilier la satisfaction de leur clientèle avec la rentabilité en gérant de manière optimale et efficace leur liquidité, de sorte à garantir la pérennité et la croissance.

Après avoir présenté la banque nous allons traiter dans le chapitre qui va suivre l'organisation générale de la banque.

Chapitre II: Organisation générale de la banque**Introduction :**

L'organisation générale d'une entreprise, en générale, celle d'une banque en particulier est fondée sur trois objectifs recouvrent, la mise à la disposition de moyen et de logistiques qui concourent à la réalisation des objectifs stratégique et opérationnels de l'organisation, le respect des normes professionnelles et des règles de gestion internes et un développement commercial rentable de l'organisation conforme à ses objectifs.

Dans tous les pays, les banques constituent un « système », c'est-à-dire qu'elles appartiennent à un ensemble d'institutions structuré, et hiérarchisé.

L'expression « système bancaire » nommée parfois « appareil bancaire » désigne l'ensemble des banques qui opèrent dans un pays.

Le système bancaire est organisé selon un système pyramidal comprenant un institut d'Emission, la banque centrale qui est l'autorité de tutelle du système (au sommet de la hiérarchie), et un ensemble d'établissement qui constituent les banques dites de second rang.

Nous avons subdivisé notre chapitre en trois sections, tout d'abord nous verrons dans la première section organisation interne d'une banque. Ensuite, nous aborderons la deuxième section qui sera portée à l'organisation de système bancaire, et enfin les caractéristiques de système bancaire algérienne.

Section 1 :L'organisation interne d'une banque

La banque est hiérarchisée en trois paliers : la direction générale, les directions régionales, et l'agence.

1.1/La direction générale : ¹Les fonctions fondamentales de la direction générale recouvrent de management stratégique et le management opérationnel de la banque.

- Le management stratégique : a pour finalité la gestion des décisions de pérennisation de la structure bancaire. Il s'appuie sur l'ensemble des informations macro-économiques, politique, juridique et sociologique permettent d'envisager et d'anticiper sur une période de cinq à sept ans l'ensemble des données, qui peuvent contrarier au faciliter le développement de l'entreprise sur la même période.
- Le management opérationnel : consiste à piloter le plan d'action commercial annuel ainsi que l'ensemble des budgets des différentes directions et des différents centres de responsabilités de la banque.

Il s'appuie sur des variables budgétaires, commerciales et financières, ces variables commerciales et financières permettent de déterminer des objectifs de développement commercial et financier.

La direction générale se situe au niveau supérieur et constitue le noyau central de la banque à la quelle sont rattachés les autres éléments :

1.1.1/Les principaux organes :

Ils peuvent être regroupés en organes d'exploitation et en organes administratifs.

a/ Les organes d'exploitation :

Généralement, ils se décomposent en : direction financière, direction étrangère, la trésorerie et la direction des succursales.

¹ Mamadou N'Dao, « Manuel des techniques bancaires et financières », Edition SEFI, France, 2008.P240

- **La direction financière :** Elle suit les problèmes relatifs aux prêts à long terme, et fait le suivi des remboursements.
- **La direction étrangère :** Elle s'occupe des relations internationales et du service des changes. Elle établit des liens avec les agences, les correspondants, les filiales étrangères. Cette direction est, par ailleurs, capable de fournir des renseignements à la fois commerciaux et financiers, sur le plan international à la clientèle de la banque.
- **La direction de trésorerie :** Elle tente d'équilibrer les entrées et les sorties (les emplois et les ressources). Cette direction a plus d'importance au niveau d'une banque que dans une entreprise puisqu'elle est responsable sur de nombreux services comme :
 - Le service des effets réescomptables : chargé de réescompter les effets de commerces au niveau de la banque centrale.
 - Le service des mouvements des fonds : s'occupe de recueillir les fonds des actionnaires de la banque
 - Le service de transit : Elle s'occupe de toutes les opérations qui sont effectuées au niveau international (commerce extérieure).
- **La direction des succursales :** Elle s'occupe de toutes les succursales qui existent à travers le territoire local.

b/ Les organes administratifs :

Cet ensemble est constitué de directions suivantes :

- **La direction informatique :** Elle tente de résoudre le problème de la gestion des différents documents de la banque. La saisie de la masse de papiers donne lieu à divers classements, enregistrement et comptabilité qui alourdissent les tâches et les missions bancaires.
- **La direction du personnel :** Elle s'occupe de divers services :
 - Salaires et avantages sociaux,
 - Etude de poste,
 - La planification de l'emploi et formation.

- **La direction des affaires juridiques :** Elle fait l'étude de textes juridiques et fiscaux, règle les litiges et prépare tous les dossiers juridiques de la banque.

1.1.2/Les missions principales :

Comme dans toute entreprise, la direction générale d'un établissement de crédit a pour missions principales de :

- Déterminer et de coordonner la mise en place de la stratégie de la banque.
- Maximiser les conditions d'atteinte et de réussite de cette stratégie.

La mise en œuvre de la stratégie :

En vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la direction générale doit mettre en mouvement la totalité de l'établissement. Il s'agira en l'occurrence d'exercer le lien hiérarchique qui l'unit aux autres pôles (développement, filiales, etc.) tout en maintenant entre eux un maximum de convergence, mais surtout en veillant à maximiser leur fonctionnement grâce à l'effet de synergie.

- **Le fonctionnement hiérarchique de la banque :** Les établissements bancaires ont toujours été fortement hiérarchisés. En effet, les niveaux hiérarchiques remontent tous de façon pyramidale vers la direction générale. Il reste un facteur de motivation fort pour les collaborateurs, notamment en raison des mobilités et des promotions interne qu'ils sous entendent.
- **La synergie entre les pôles et les unités :** La diversité et la spécialisation des activités mises en œuvre dans les banques impliquent généralement des organigrammes et des organisations complexes, il appartient à la direction générale de maximiser l'efficacité de ses organisations et notamment de favoriser leurs relations fonctionnelles transversales.

De nombreux projets, vitaux pour l'établissement, sont développés en commun par de différentes fonctions. La direction générale doit donc veiller, en permanence, à la cohérence et à l'efficacité de ces projets.

1.2/Les directions régionales (succursales) :

Les succursales sont implantées dans chaque région (généralement dans les wilayas). Elles constituent des organes administratifs à large autonomie de gestion et rendent compte de leurs activités à l'autorité centrale (direction générale).

1.2.1/Les principaux organes :

La succursale exerce son activité, dans un périmètre géographique déterminé, à travers :

a/ La direction :

Elle représente la banque dans la zone d'installation. Elle prend divers contacts avec les autorités locales et organismes régionaux. Elle applique la politique définie au niveau central en tenant compte des spécificités de la région.

b/ Les différents services :

Généralement, nous trouvons au sein d'une succursale :

- **Le service secrétariat :** personnel, contrôle, matériels, comptabilité, contentieux.
- **Le service des titres :** elle s'occupe de recueillir les titres des différents émetteurs pour vendre aux différents agents économiques.
- **Le service exploitation agences :** s'occupe de la coordination et compensation entre agences.
- **Le service caisse :** se charge des entrées et des sorties d'agences.

1.2.2/Les missions principale :

La succursale est l'organe intermédiaire dont le rôle est de :

- ❖ S'occuper de tous les services nécessaires à la satisfaction des besoins de sa clientèle au niveau régional .
- ❖ Diriger un nombre déterminé d'agences dont la tâche principale se situe dans deux idées forces :

- L'assistance de la clientèle.
- La promotion des ventes

1.3/Les agences :

L'agence bancaire est principalement caractérisée par sa proximité et par la globalité des transactions qui y sont traitées. Pourtant, dès l'apparition de la technologie, du vocal, de la norme d'échange de données banque client, des plateformes téléphoniques, et récemment avec le développement d'internet, certains observateurs du secteur envisageaient un développement de la banque à domicile qui supplanterait le maillage des guichets. L'agence bancaire reste tout de même le vecteur principal de la relation clientèle².

L'agence est le premier centre de production de la banque. Elle constitue un fond de commerce à la charge de développer en conformité ; avec les politiques édictées par la direction générale s'écoulant sur le plan stratégique de la banque.

Pour attirer et conserver des clients, l'agence bancaire leur propose un certain nombre de services qui répondent à des besoins de ses clients :

1.3.1/ Le service caisse :

Les dépôts à vue n'étant pas rémunérés par le banquier, il est bien certain que les clients qui laissent leurs disponibilités en comptes cherchent en contre partie un service de caisse.

Dans une agence, le compartiment caisse est le service qui s'occupe d'une part des opérations qui viennent alimenter le crédit des comptes de clients, et d'autre part des opérations qui sont enregistrées au débit des comptes de ceux-ci.

1.3.2/Les services portefeuille :

Dans une agence, le portefeuille est le service qui s'occupe du classement, du traitement, de la conservation et surtout de l'encaissement des effets de commerce et

² Manuel des techniques bancaires, Op, Cit, P244.

du papier financier. Ce service est chargé de l'établissement des bordereaux d'escompte.

1.3.3/ Le service crédit :

Le service crédit à l'instar des autres services qui existent dans une agence bancaire, a pour objectif essentiel le développement des activités et l'amélioration des résultats de la banque ; son existence et son organisation particulière sont justifiées par le traitement assez spécial réservé aux diverses opérations de crédits.

1.3.4/ Le service des opérations avec l'étranger :

C'est le service qui s'occupe des opérations en devises (monnaie étrangères) qui effectuent les clients en tenant des comptes étrangers. Ce service a pour charge de réaliser des opérations de :

- Domiciliation et apurement des importations et exportations.
- Gestion des contrats et octroi des différentes garanties.
- Crédit et remise documentaire.
- Transferts vers ou en provenance de l'étranger ; en d'autres termes, ce sont des fonds qui à n'importe quel titre sont transférés du compte d'une personne physique ou morale résidant dans le pays, au compte d'une autre personne physique ou morale résidant dans un autre pays.

1.3.5/ Le service administratif :

Ce service s'occupe des affaires générales de l'agence, il est chargé de :

- Elaborer le budget.
- Assurer les réalisations budgétaires.
- Assurer le contrôle administratif des entrées et des sorties du personnel.
- Assurer la maintenance du matériel mis à la disposition de l'agence.
- Suivre le règlement des charges d'assurance.
- Assurer le paiement des taxes et impôts dus (taxe sur valeur ajoutée).

Section 2 : Organisation de système bancaire

Le système bancaire constitue l'ensemble d'institutions financières et des réseaux qui permettent l'échange d'actif monétaires entre elles et avec d'autres agents économiques dont l'objectif principal est d'assurer une distribution adéquate de liquidités à l'économie d'un pays.

2.1/Les banques centrales :**2.1.1/Définition de la banque centrale :**

C'est la banque qui supervise le système bancaire et monétaire dans un pays, appelée également « banque de premier rang », « banque des banques » ou « institut d'émission »³.

Toute banque centrale occupe une place spécifique au sein d'un système bancaire, elle est investie de pouvoirs et de responsabilités qui en font un acteur de premier plan dans la conduite des politiques monétaires et financières des nations.

Une banque centrale est une **banque de la nation**⁴, elle dispose du privilège, autrefois régalien, de frapper la monnaie c'est-à-dire d'assurer la fabrication et la mise en circulation des billets et des pièces de monnaie, ainsi que la monnaie circulant aujourd'hui, pour une grande part, sous une forme démonétisée⁵ (elle est donc un institut d'émission). Elle surveille la progression de la masse monétaire⁶, notamment au moyen de la politique des réserves obligatoires (fonds que toute banque doit déposer en compte auprès de sa banque centrale), elle est donc à titre principal une autorité financière.

³ A.SILEM, J.M.ALBERTINI, « Lexique d'économie », Edition DALLOZ, 6eme Edition, France 1999, P62.

⁴ Claude j.simon, « *Les banques* », Edition la DECOUVERTE, Paris 1994.P16.

⁵ C'est la monnaie électronique : L'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique des billets ainsi que les systèmes électroniques de transfert d'information ou de fonds.

⁶ Masse monétaire : quantité totale de monnaie circulant dans un pays à un moment donné.

Une banque centrale est une **Banque d'Etat**, elle fait des crédits à l'Etat sous forme de prêts et d'avances au trésor (qui exécute le budget de l'Etat) et gère pour l'Etat certains instituts spéciaux comme le fonds de stabilisation des changes⁷.

Une banque centrale est une **Banque des Banques**, elle réescompte les effets de commerce que lui présentent les banques, elle organise les règlements interbancaires par compensation entre les banques et sert de correspondant aux banques centrales étrangères. Si une banque connaît des difficultés, elle sert de prêteur en dernier ressort, en permettant le refinancement des banques en difficulté ou manquant d'encaisses suffisantes pour faire face aux retraits des déposants.

2.1.2/Organisation de la banque centrale :

a / Organisation générale :

Toute banque centrale, quelque soit son statut juridique, ne peut agir que par l'intermédiaire d'organes ou de personnes formellement autorisés.

- Le conseil d'administration : c'est l'organe principal qui élabore la politique de la banque centrale et dirigeant celle-ci.
- Le chef de l'exécutif : habituellement désigné sous le nom de gouverneur, président, ou président du conseil des gouverneurs de la banque, il est généralement un membre du conseil d'administration dans tous les systèmes de banques centrales.

Grosso modo, l'organisation générale de toutes les banques centrales comprend un conseil d'administration et un personnel dirigé par un chef de l'exécutif ou un directeur général.

b/ Organisation des départements :

Le nom, le nombre et les fonctions des divers départements de la banque peuvent être fixés par la loi qui peut contenir une énumération complète des

⁷ HANS AUFRICHT, « La législation des banques centrales (étude comparative) », Edition CUJAS, Paris 1965, P82.

départements : les départements d'émission, bancaires, d'étude économiques et de contrôle des banques.

Il peut y avoir d'autres départements créés conformément aux statuts tels qu'un département du crédit, de crédit agricole, de crédit rural, ou des changes.

2.1.3/Les opérations de la banque centrale :

La législation régissant les opérations des banques centrales énumère habituellement les catégories d'opérations que la banque centrale peut effectuer avec d'autres institutions bancaires.

a/Opérations de réescompte :

Le pouvoir de réescompter certains effets présentés à la banque centrale par les institutions bancaires est accordé par la loi de la manière suivante : la banque centrale est autorisée à réescompter les lettres de changes ou les billets à ordre, à escompter ou à réescompter le papier éligible, ou acheter certains instruments négociables.

b/Réserves obligatoires :

Les institutions bancaires sont fréquemment requises de maintenir des réserves bancaires à la banque centrale. Ces obligations de réserves et le pouvoir de modifier leur niveau sont prévus expressément dans la majorité des régimes de banques centrales existants.

Selon les régimes, l'objet de ces dispositions est défini de la manière suivante : limiter le volume de monnaie créée par les opérations de crédit du système bancaire. De même, l'établissement des réserves bancaires a été indiqué expressément comme l'un des moyens de contrôle par lequel la banque centrale peut exercer son influence sur le système bancaire. Le niveau auquel les réserves doivent être maintenues par les banques peut être fixé légalement, ou bien il peut être le résultat d'un accord entre la banque centrale et les institutions bancaires.

c/Opérations d'open market :

Les opérations d'open-market consistent pour la banque centrale à intervenir sur le marché monétaire pour acheter ou vendre des titres contre de la monnaie centrale. Par cette procédure, la banque centrale cherche à modifier, à la baisse ou à la hausse, le taux du marché monétaire.

L'open-market influence la liquidité bancaire grâce à un effet prix et un effet quantité :

- ✓ L'effet quantité est direct : en achetant des titres, la banque centrale met sa monnaie en circulation. En les vendant, elle retire sa monnaie.
- ✓ L'effet prix est indirect : quand la banque centrale achète des titres, leurs prix montent et les taux d'intérêt baissent et les banques peuvent se refinancer à un prix ou à un coût faible. Par contre, quand la banque centrale vend des titres, les taux d'intérêt augmentent, ce qui crée une tension sur le marché.

Pour toutes ces raisons, l'open-market permet un réglage précis de la liquidité du système bancaire⁸

d/ Contrôle qualitatif ou sélectif du crédit :

Dans la plupart des régimes de banque centrales, l'exercice des contrôles sélectifs du crédit est confié à la banque centrale ou à son conseil d'administration. Les pouvoirs spécifiques conférés par la loi à celle-ci pour cet exercice sont les suivants :

- Le pouvoir de prescrire aux banques les échéances pour leurs prêts, avances ou investissements.
- Le pouvoir de prescrire le type et le montant de la garantie en contre partie de prêts et d'avance.
- Le pouvoir de fixer des limites au rythme auquel le montant des prêts et investissements peut être augmenté dans une période déterminée, ou de limiter

⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/op%C3%A9ration_d%27open_market.

des futurs prêts, avances ou investissements des institutions bancaires par la fixation de plafonds à leur montant total.

- Le pouvoir de donner des directives aux banques en ce qui concerne les motifs pour lesquels des avances peuvent ou non être consenti.
- Le pouvoir de prescrire des marges minimales de liquidité pour l'ouverture de lettres de crédit, et de fixer le montant de la marge requise en relation avec la nature des opérations devant être financées.

e/ Enregistrement, contrôle et inspection des banques :

Des règles spéciales sur l'enregistrement, contrôle et inspection des institutions bancaires ont été adoptées dans la plupart des régimes bancaires.

- **Enregistrement :** Dans plusieurs pays une autorisation spéciale délivrée par la banque centrale ou par une autre autorité désignée est requise pour l'établissement d'une institution bancaire, pour l'ouverture d'une nouvelle agence ou pour son transfert à une autre région. L'acte d'émettre une telle autorisation sera appelée : « enregistrement ». Le pouvoir d'accorder un enregistrement peut être accompagné du pouvoir correspondant d'annuler un enregistrement existant, si une institution bancaire manque de se conformer aux standards bancaires.
- **Contrôle :** Les banques centrales ont fréquemment pour rôle de contrôler continuellement et de vérifier périodiquement toutes les institutions bancaires du pays où elles exercent leur activité. Pour ce faire, un département spécial de contrôle des banques ou un département similaire à été créé dans plusieurs banques centrales récemment établies.
- **Inspection :** Des pouvoirs étendus relatifs à l'inspection des banques sont souvent confiés à la banque centrale ou à d'autres administrations qui sont principalement, responsables du contrôle et de l'inspection des banques. Les inspections sont le plus souvent prévues à des intervalles n'excédant pas une année. Le pouvoir d'inspection de l'administration chargée du contrôle des banques est très étendue, il comprend habituellement le droit d'inspecter les

livres et les comptes des institutions bancaires, il peut spécifiquement comprendre le droit d'examiner tous les documents, pièces ou archives permettant à l'inspecteur de s'assurer de la condition exacte de l'institution vérifiée. De plus, l'agence qui contrôle a un large pouvoir pour obliger les administrateurs ou les autres fonctionnaires de la banque soumis à vérification à lui fournir les documents qui lui semble nécessaires pour remplir correctement ses fonctions. Un résultat défavorable d'une inspection peut conduire à la suspension des activités de la banque inspectée, cette suspension peut être seulement temporaire et la banque peut être autorisée à reprendre à bref délai son activité, comme elle peut être une étape conduisant ultérieurement à la fermeture de la banque.

De ce fait, l'inspection bancaire sert à déterminer si les banques se sont conformées à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

f/ Pouvoir d'effectuer des opérations de change :

La plupart des banques centrales sont expressément autorisées à effectuer des opérations de change, soit pour leur propres comptes, soit peuvent agir, lorsqu'elles effectuent ces opérations entant qu'agents du fonds de stabilisation ou du ministère des finances de leur pays.

Les banques centrales ont le pouvoir d'acheter et de vendre des billets de banque et des pièces de monnaie étrangères, des documents et des instruments de type habituellement utilisés pour les transferts de fonds internationaux. Elles sont, de plus, autorisées à acheter et à vendre des lettres de change dénommées en monnaies étrangères, des bons du trésor ou d'autres obligations d'un gouvernement étranger⁹.

g/ Pouvoir d'effectuer des opérations sur l'or ou d'autres métaux précieux :

Les banques centrales sont fréquemment autorisées à effectuer des opérations sur l'or pour leur propre compte ou entant qu'agents du gouvernement ou d'un fonds de stabilisation. Les dispositions correspondantes se réfèrent au pouvoir d'acheter, de

⁹ Françoise DEKEUWER-DEFOSSEZ, « Droit bancaire », Edition DALLOZ, 6ème Ed, Paris 1999, P180.

vendre, d'importer, d'exporter, de détenir ou de faire toutes opérations sur l'or sous toutes ses formes.

Plusieurs législations de banques centrales portent référence à l'or et à d'autres métaux précieux, tandis que d'autres mentionnent spécifiquement le pouvoir de la banque centrale d'acheter et de vendre de l'argent. Dans des régimes monétaires où il existe un fonds de stabilisation, c'est habituellement celui-ci qui a la responsabilité principale pour les opérations officielles sur l'or, mais il peut déléguer à la banque centrale l'exercice de cette responsabilité.

2.2/Les banques de second rang :

a/Définition des banques de second rang :

Selon le lexique d'économie, une banque de second rang est une banque commerciale qui accorde des crédits « création de monnaie scripturale » et reçoit des dépôts. Elle doit assurer la convertibilité à tout moment de sa propre monnaie en monnaie banque centrale¹⁰ qu'elle obtient par le procédé du refinancement bancaire (escompte d'effets auprès de la banque centrale, ou recours au marché interbancaire)¹¹.

b/Classification :

Parmi les banques de second rang, on distinguerait traditionnellement les banques généralistes, les banques de dépôt, des banques d'affaires, et Les banques spécialistes (voir le chapitre I « les métiers de la banque »).

Section 3 : Les caractéristiques du système bancaire algérien

Le système bancaire est constitué de 26 banques et établissements financiers agréés ayant tous leur siège à Alger et d'une banque de développement en restructuration, les banques et les établissements financiers agréés se répartissent comme suit¹² :

- 06 banques publiques, dont la caisse d'épargne.
- 01 mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque.

¹⁰ C'est la monnaie fiduciaire « les billets ».

¹¹ Ahmed SILEM, J.M.ALBERTINI, « Lexique d'économie », DALLOZ, France, 1990, P65.

¹² Banque d'Algérie, « Rapport annuel », P89.

- 14 banques privées, dont une à capitaux mixtes.
- 03 établissements financiers, dont deux publics.
- 02 sociétés de leasing privées.

3.1/Le secteur bancaire public :

Effectivement, le secteur bancaire public est composé de 06 banques, et représente environ 90% des guichets d'agence bancaires en Algérie, soit environ 13001 agences, et trois établissements financiers. Traditionnellement spécialisé dans une clientèle d'entreprise, il commence à s'ouvrir à la banque de détail. Les banques publiques participent aux dispositifs ANSEJ, ANGEM et CNAC sans toute fois disposer initialement d'outil adaptés pour le faire, ce qui a pu amener à des déconvenues lors de l'exécution du premier dispositif public lié à l'ADS (dispositif du développement social).

Le tableau ci-après présente les principales activités de chacun des six banques publiques algériennes.

Tableau N°01 : Les principales activités des banques publiques algériennes :

Banques	Activités principales
BEA	Marché des grandes entreprises et secteur des hydrocarbures.
BNA	Marché des grandes entreprises et des PME, PMI.
BADR	Secteur rural (crédit agricole, équipement) grandes entreprises, PME.
CNEP BANQUE	Eventail très large de produit d'épargne et de formules de financement de l'immobilier, clientèle de particulier.
BDL	Généraliste bancaire, clientèle des entreprises, des PME, PMI et des particuliers, profession libérales, prêts sur gage.

CPA	Généraliste bancaire, clientèle des entreprises et des particuliers, PME PMI.
-----	---

Source : documents du ministère des finances : rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006, P17-18.

Tableau N°02 : Les activités principales des établissements financiers publics en Algérie

Etablissements financiers (publics)	Activités principales
SOFINANCE (Société financière de participation et de placement) 01agence à Alger.	A l'origine, l'objectif visé est l'accompagnement des entreprises publiques dans le cadre de la restructuration du secteur public, actuellement, elle vise l'émergence, le développement et la consolidation du tissu industriel constitué de PME PMI.
FINALEP	Société de capital investissement axée en priorité sur le refinancement des fonds propres des PME PMI en phase de création, de développement ou de transmission.
SRH (Société de Refinancement Hypothécaire)	Refinancement des crédits immobiliers octroyés aux ménages pour l'achat d'un logement neuf, la restauration ou la construction d'une habitation par les banques et établissements financiers.
SALEM (Société Algériennes de Location s'Equipements et de Matériels)	Société de crédit bail, filiale de CNMA, spécialisée dans le leasing mobilier, elle investit généralement le secteur agricole.
BAD (Banque Algérienne de Développement)	Institution financière mise en place par les pouvoirs publics au début des années 1960 (autre fois la caisse) au service de développement économique du pays.

Source : documents du ministère des finances : rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006, P17-18.

3.2/Le secteur bancaire privé à capitaux internationaux :

Le tableau ci-après nous présente les différentes banques privées en Algérie et leurs activités.

Tableau N°03 : les activités principales des banques privées en Algérie.

Banques privées	Activités principales
Banque Al baraka Algérie	Produit islamiques
Arab Banking Corporation Algeria (AGB)	Clientèle d'entreprises
Société générale Algérie	Banque universelle de détail et de proximité avec une propriété donnée au financement des grandes entreprises son réseau d'agence est en développement.
Citibanque	Clientèle d'entreprises « haut de gamme » et secteur des hydrocarbures.
Arab Bank PLC Algérie	Succursales de banques à clientèle d'entreprise « haut de gamme ».
BNP/Paribas Eldjazair	Banque universelle de détail à réseau d'agence de plus en plus étendu.
Trust Bank Alegria	Clientèle d'entreprise « haut de gamme ».
Alegria Gulf Bank (AGB)	Clientèle de grandes et moyennes entreprises.
Housing Bank for Trade and Finance (HBTF)	Clientèle d'entreprise et de particuliers « haut de gamme ».

Source : documents du ministère des finances : rapport final GAP et AFD : bancarisation de masse en Algérie : opportunités et défis, juin 2006, P17-18.

3.3/Les principales caractéristiques du secteur bancaire et financier algérien :

Dans la période de transition de notre économie vers une économie de marché et après les différentes réformes, que les pouvoirs publics ont engagé au niveau des institutions économiques et financières, dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) notamment les banques, nous pouvons relever les principales caractéristiques actuelles du secteur bancaire algérien, qui sont :

- ✓ L'engagement du secteur bancaire dans une mutation qui devrait se traduire par une plus grande bancarisation et des opérations plus rapides ;
- ✓ Les liquidités du secteur bancaire algérien sont évaluées en 2007 à plus de 14 milliards de dollars et les réserves en devises étrangères à plus de 120 milliards de dollars.

Le secteur bancaire algérien est dominé par le secteur public, ce dernier représente encore près de 90% des ressources et des crédits. En effet, les banques publiques restent prépondérantes, en collectant 94% des ressources et concentrant 93% de l'allocation crédit selon les données de rapport final.

Conclusion :

L'organisation de la banque occupe généralement trois étages qui sont la direction générale se situe au niveau supérieur et constitue le noyau central de la banque, les directions régionales constituent des organes administratifs à large autonomie de gestion et rendent compte de leurs activités à l'autorité centrale, et l'agence joue un rôle très important dans la réalisation de l'activité bancaire, notamment en matière de recherche de la clientèle potentielle aux ressources et aux engagements.

Dans le chapitre suivant nous allons traiter les différentes connaissances acquises au niveau de la CNEP-Banque.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Introduction :

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou est une banque à vocation immobilière, elle a joué un rôle très important dans la collecte de l'épargne qui lui a permis de disposer de la plus grande clientèle dans la place bancaire. En outre, l'expérience de la CNEP-Banque dans les crédits constitue une force concurrentielle sur le marché algérien.

Grâce aux efforts fournis par l'ensemble des cadres et des travailleurs de la CNEP, et les motivations suscitées par le dynamisme et la recherche de la qualité du service offert, des résultats concrets et positifs ont été réalisés.

L'objet du présent chapitre est de donner en première section une présentation de la direction régionale de la CNEP-Banque, puis en deuxième section les différents produits mis à la disposition des clients enfin en troisième section un aperçu chiffré sur les dépôts et les crédits de la CNEP-Banque.

Section 1 : Présentation de la direction régionale CNEP-Banque

Le traitement des opérations avec les agents économiques passe par différents départements. Pour bien comprendre la direction régionale de la CNEP-Banque, il est vital de faire un point sur cet établissement d'accueil sur le plan organisationnel aux différents niveau hiérarchiques.

- Le département financement : Au niveau de la direction régionale CNEP-Banque le traitement des opérations de crédit est pris en charge par le département financement. Il est chargé de financer les particuliers, les promoteurs et les entreprises par les crédits immobiliers.
- Le département contrôle : La fonction de contrôle a été précisée et développée a tous les échelons de l'organisation de la banque notamment au niveau décentralisé, ainsi il à été mis en place au niveau de chaque direction de réseau un département « contrôle du premier degré ».

Ce département dont le champ de compétence s'étend à toutes les agences de la direction de réseau est doté en matière de larges prérogatives touchant tous les volets de la gestion.

- Le département finance et comptabilité : La tenue de la comptabilité et la finance s'est considérablement améliorée. La CNEP-Banque produit régulièrement et dans les délais requis tous les états financiers mensuels et semestriels destinés aux autorités monétaires mettant ainsi la banque en conformité avec les exigences de la matière.
- Le département informatique : Dans l'objet d'une plus grande maîtrise de la gestion bancaire et d'une meilleure qualité de services à la clientèle des équipements complémentaires ont été acquis pour satisfaire les besoins de la CNEP-banque.
- Le département épargne : Comme tout banque, au niveau de chaque direction régionale de la CNEP-Banque il y a un département qui est mis en place pour suivi tout les opérations d'épargne effectuée par les agents économiques.
- Le département recouvrement : à pour objectif essentiel l'encaissement des créances à l'échéance.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

- Le département administration et moyens : Il est chargé d'assurer le contrôle administratif des entrées et des sorties du personnel, le paiement des impôts et taxes, la maintenance du matériel mis à la disposition de la CNEP-Banque.

Section 2 : Les produits de la CNEP banque

Le large éventail de produits proposés par la CNEP-Banque est constitué de :

2.1/Les produits de l'épargne :

Les produits de placements offerts à la clientèle englobent :

- Le Livret d'Epargne Logement(LEL) : conférant à leur titulaire le droit d'accès à un crédit avec des conditions privilégiées ;
- Le Livret d'Epargne Populaire(LEP) : ouvre droit à son titulaire au crédit à un taux préférentiel ;
- Les placements à terme en bon de caisse ;
- DAT (Dépôt à terme) Logement et DAT Banque : destinés aux personnes physiques et morales et sont rémunérés selon la durée du placement.

De plus, à travers les comptes courants et les comptes chèques ouverts aux entreprises et aux particuliers, la CNEP-Banque collecte des ressources à vue non rémunérés. Le taux de rémunération des dépôts évolue en fonction du taux directeur de la BA.

2.2/Les crédits à la clientèle :

Les crédits auxquels les agents économiques peuvent accéder au sein de la CNEP-Banque sont les suivants :

➤ Crédit local à usage commercial :

Ce crédit pouvant aller jusqu'à 90% du prix de cession ou du devis estimatif des travaux.

Durée de crédit : 15ans dans la limite d'âge de 75ans.

Différé de remboursement :

Achat d'un local ancien ou neuf / aménagement : 03mois.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Construction d'un local : 12 mois.

Extension d'un local : 06mois.

➤ **Crédit location-habitation :**

Ce crédit est accordé pour couvrir le paiement anticipé du loyer sur la base d'un contrat de bail notarié.

Montant du crédit : jusqu'à 1.000.000,00DA.

Durée du bail : au minimum 12mois et au maximum 24mois.

Durée du crédit : durée du crédit est fixée selon la durée de bail porté sur le contrat.

Taux d'intérêt : 7% hors taxe /an.

➤ **Crédit achat d'un logement auprès d'un particulier :**

La CNEP-Banque peut accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 90% du prix de cession dans la limite de 80% de sa valeur vénale.

Durée du crédit : l'âge détermine la durée du crédit qui ne peut excéder 30 ans dans la limite d'âge de 75 ans

Différé de remboursement : une période de différé de 06 mois est accordée.

Garantie : le logement constituera une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-Banque, si le bien à acquérir ne possède pas encore d'acte de propriété, on peut hypothéquer un autre bien immobilier possédant un acte de propriété.

➤ **Crédit aménagement :**

La CNEP-Banque peut accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 90% du devis estimatif des travaux sans que ce montant ne dépasse 50% de la valeur du bien immobilier donné en garantie.

Durée du crédit : l'âge détermine la durée du crédit qui ne peut excéder 25 ans dans la limite d'âge de 70 ans.

Différé de remboursement : une période de différé de 06 mois est accordée.

Garantie : le logement constituera une garantie et fera l'objet d'une hypothèque de premier rang au profit de la CNEP-Banque.

➤ **Crédit achat d'un logement promotionnel :**

La CNEP-Banque peut accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 90% du prix de cession.

Durée du crédit : l'âge détermine la durée du crédit qui ne peut excéder 30 ans dans la limite d'âge de 75 ans.

Différé de remboursement : une période de différé de 06 mois est accordée.

➤ **Crédit extension d'une habitation :**

La CNEP-Banque peut accorder un crédit pouvant aller jusqu'à 80% du devis des travaux d'extension ou surélévation de votre habitation.

Durée du crédit : l'âge détermine la durée du crédit qui ne peut excéder 30 ans dans la limite d'âge de 75 ans.

Prêt complémentaire : un prêt complémentaire destiné à l'achèvement des travaux peut vous être accordé si le crédit initial n'a pas suffi.

La durée de ce crédit complémentaire est égale à la durée restante pour le remboursement du crédit initial.

Section 3 : Aperçus chiffrés sur les dépôts et les crédits de la CNEP-Banque

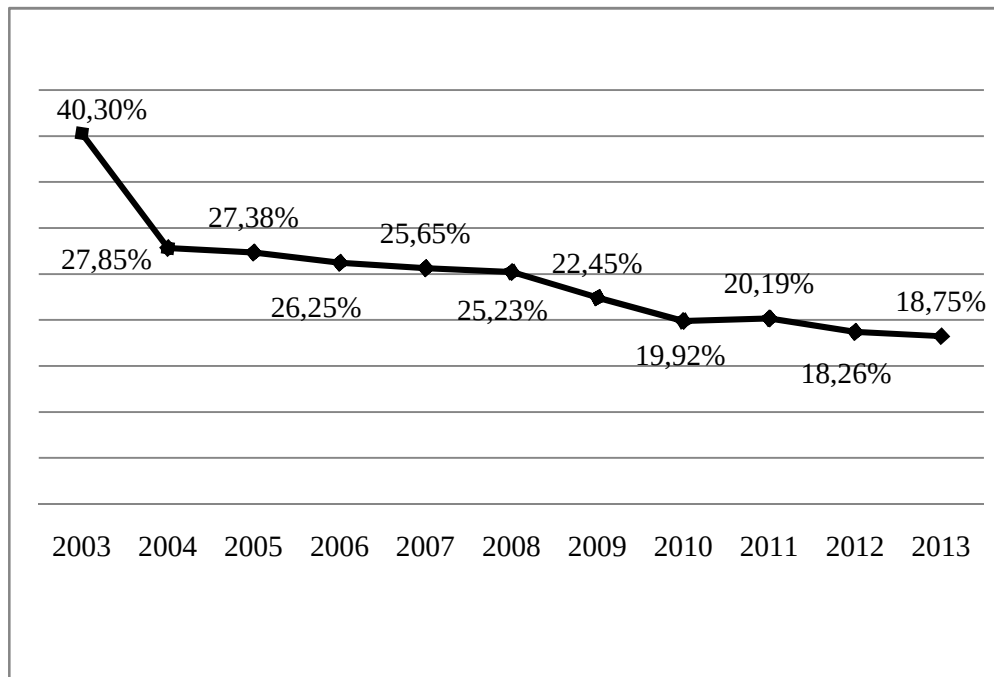
3.1/ La CNEP Banque de dépôt et banque de crédit :

La CNEP-Banque c'est une banque commerciale qui fait la commercialisation de l'argent, les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions. Les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaires financiers qui consiste à redistribuer sous forme de crédits les fonds qu'elles collectent auprès des agents économiques en vue de réaliser un profit. Donc l'activité principale de la CNEP-banque est basée principalement sur la collecte de ressources et la distribution de crédits.

3.1.1/La CNEP banque de dépôt : L'une des principales vocations de la CNEP-Banque est la collecte de dépôt. En effet elle a accaparée pendant long temps la plus grande part de marché de dépôt en Algérie¹.

¹ La CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou.

Graphique N°01 : Evolution des parts de marché de dépôts de la CNEP-Banque



D'après le graphe N°01 on remarque la baisse des parts de marché de dépôts de la CNEP-Banque d'environ 40% à 18 %.

- En 2003 la CNEP-Banque avait été le plus grand collecteur de l'épargne en Algérie, elle occupait 40,30% de marché de dépôts algérienne.
- De 2003 à 2004 la baisse est significative, elle est de 12,45% car la CNEP-Banque a baissé les taux d'intérêts appliqués aux dépôts par conséquent, les dépôts des clients de la banque ont diminué.
- De 2004 à 2012 la part de marché des dépôts est toujours en baisse en raison des taux d'intérêt créditeur faible, un autre facteur exogène de la CNEP-Banque qui peut expliquer la baisse des dépôts c'est l'inflation, avec cette situation le salaire des agents sera insuffisant pour garder une partie de l'épargne au niveau des banques.
- De 2012 à 2013 il y a eu une petite augmentation des parts de marché. Cette augmentation provient d'usage des moyens de paiement, les occasions des dépôts, des retraits que la CNEP-Banque offre aux clients.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Les comptes clientèles sont les comptes par lesquels le banquier s'engage à recevoir des dépôts et à honorer les retraits des clients. Ce paramètre renseigne sur le nombre de comptes ouverts au niveau de la CNEP-Banque, comme le montre le tableau suivant.

Tableau N°01 : nombre de comptes ouverts au niveau de la CNEP-Banque direction régionale.

Désignation	Réalisation au 31/12/2012	Réalisation au 31/12/2013
Compte chèque	341	350
Compte courant	0	0
Compte à terme en bon de caisse	0	0
Compte dépôt à terme	265	271
Livret d'épargne logement	723	728
Livret d'épargne populaire	848	863
Total	2177	2212

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

A la lecture du tableau précédent, on constate que le paramètre « compte clientèle » connaît une certaine évolution en 2013 en passant de 2177 comptes ouverts en 2012 à 2212 comptes ouverts en 2013. En effet, l'ouverture quotidienne de ces comptes permet à la banque de tirer des commissions qui ne l'exposent à aucun risque. A l'inverse, l'activité d'octroi des crédits peut engendrer des pertes pour la CNEP-Banque vu que le client peut ne pas rembourser son crédit.

Parallèlement, le nombre d'opération a évolué et cette progression provient de toutes les occasions de retraits, des dépôts, d'ouverture des comptes, d'usage des moyens de paiement que la CNEP-Banque direction régionale effectue et mis à la disposition des clients.

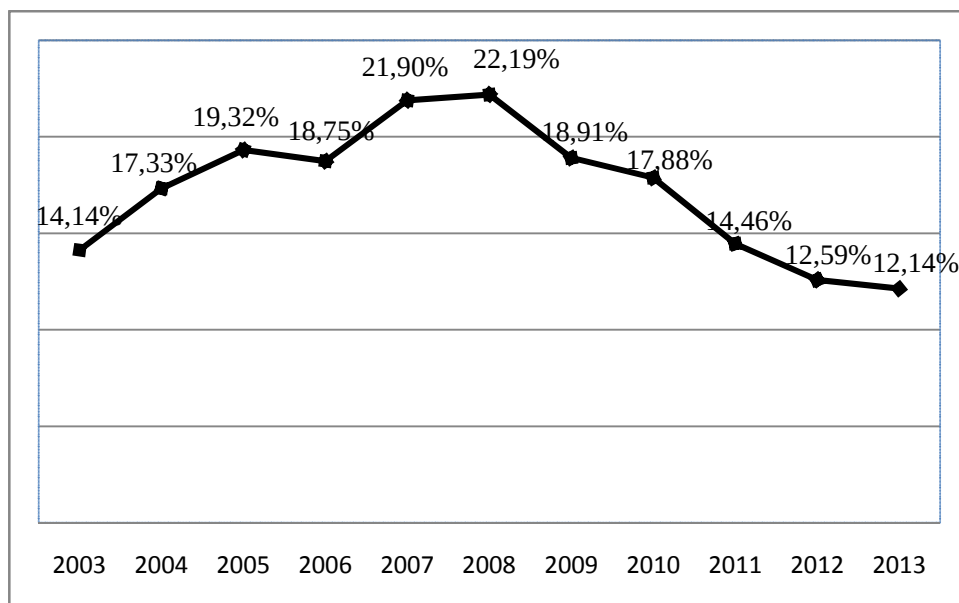
3.1.2/La CNEP Banque de crédit :

La mission principale de la CNEP-Banque étant les crédits immobiliers², une gamme variée est offerte aux particuliers, aux promoteurs publics ou privés ainsi qu'aux entreprises.

Les motivations de la clientèle de la CNEP-Banque font ressortir les résultats suivants³ :

- 64% des clients choisissaient la CNEP-Banque pour l'accès au logement.
- 20% pour bénéficier d'un crédit.
- 16% des clients pour l'épargne et prévoyance.

Graphique N°02 : Evolution des parts de marché des crédits à l'économie de la CNEP-Banque



D'après le graphe N°02, on remarque la fluctuation des parts de marché de crédit de la CNEP-Banque durant 2003 à 2013.

- De 2003 à 2009 on remarque une augmentation de part de marché de crédit. la CNEP-Banque a essayé d'occuper une place centrale sur le marché. Pour cela

² Le crédit immobiliers est un prêt conventionnel à long terme destiné au financement d'un bien immobilier à usage d'habitation et garanti par une hypothèque du premier rang sur le bien financé ou autre bien de substitution de même valeur ou plus.

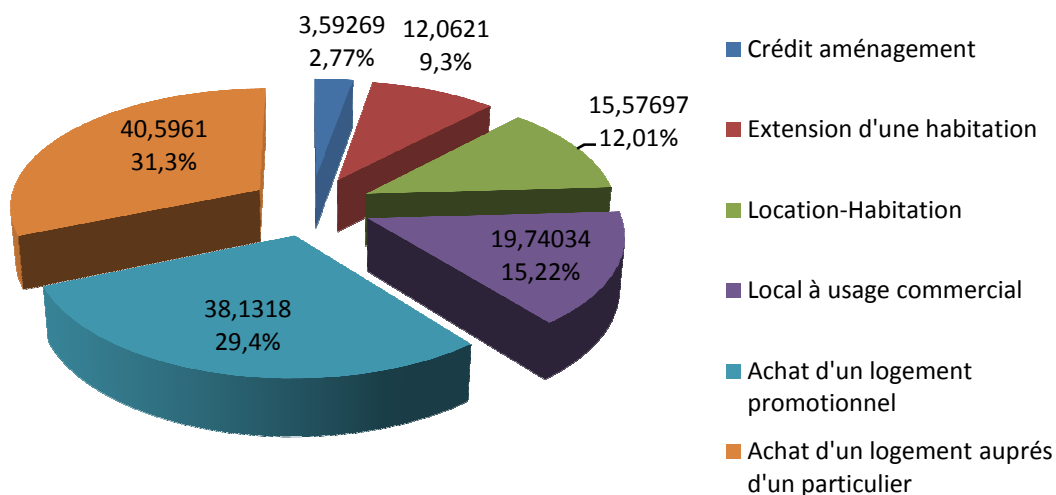
³ Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

elle offre des taux d'intérêt débiteur acceptable pour les agents économique et aussi, des crédits non disponible dans les autres banques.

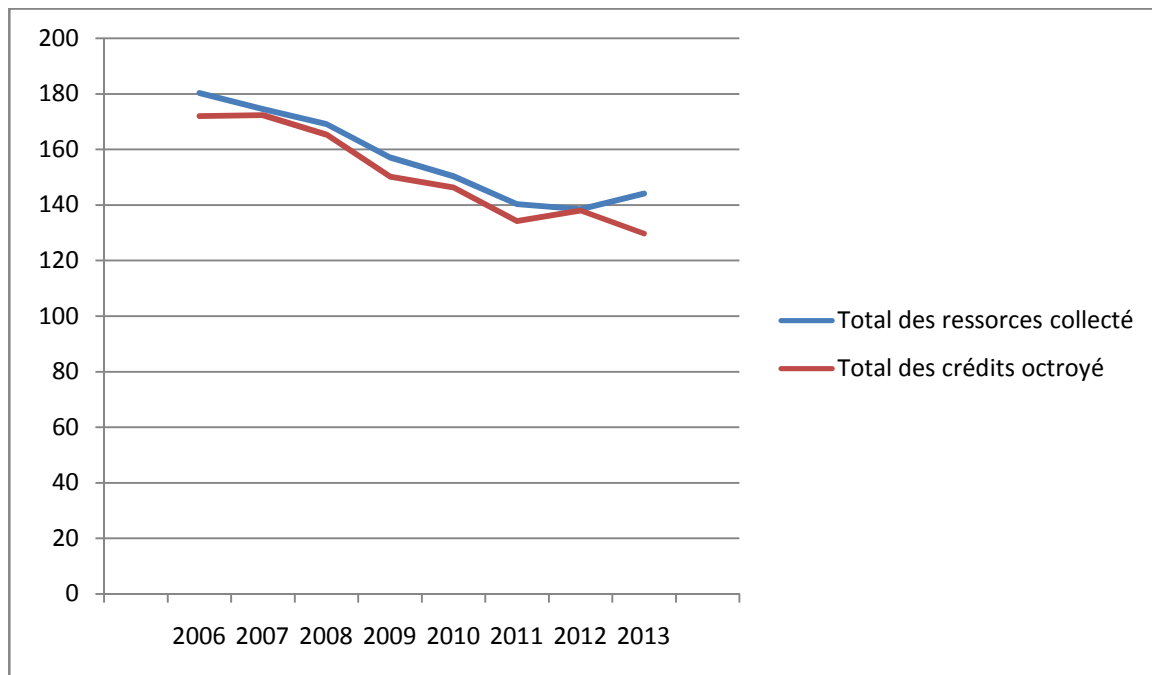
- Cependant de 2009 jusqu'à 2013, avec le développement des marchés de l'immobilier, les prix de l'immobiliers ont augmenté. La CNEP-Banque n'accepte pas d'accorder le nombre important de crédits à des montants significatifs sauf des crédits accordés aux emprunteurs présentant une bonne solvabilité. C'est la raison pour laquelle on constate la baisse des parts de marché des crédits pendant cette période.

Graphique N°03: répartition de montant des crédits de l'année 2013



On remarque que, durant l'année 2013 les crédits les plus avantageux pour les clients de la CNEP-Banque c'est le crédit achat d'un logement promotionnel et le crédit achat d'un logement auprès d'un particulier où la CNEP peut vous accorder un montant sur les deux crédits pouvant aller jusqu'à 90%.

Graphique N°04: L'activité de la CNEP-Banque : collecte de ressource et octroi des crédits (en millions de dinars)



A partir de graphe N°04 on remarque la fluctuation des ressources collectés et des crédits octroyés :

- Pour les ressources, on peut constater pendant la période 2006 à 2012 la réduction des ressources car les taux d'intérêts appliqués ont diminué. Par contre, pendant la période 2012 à 2013 l'augmentation des ressources s'explique par les produits offerts par la CNEP-Banque.
- Pour les crédits octroyés, on remarque la fluctuation des montants accordés, pendant 2006 à 2008 on remarque les montants importants des crédits que la CNEP-Banque a accordés aux clients. Par contre, à partir de 2009 il y a eu une baisse très importante des montants des crédits.

On peut aussi constater l'écart considérable entre les ressources collectées par la banque et les crédits octroyés à l'économie ce qui engendre des ressources non octroyée autrement dit une sur liquidité.

3.2/Les indicateurs de la rentabilité de la CNEP-Banque :

3.2.1/Le Produit Net Bancaire (PNB) :

Tableau N°02 : mesure du PNB de la CNEP-Banque (en million de dinars)

Désignation	2011	2012	2013
Intérêt reçus des clients	8826	12400	9524
Intérêt versés aux clients	13547	105 91	10989
Produit bancaire « clientèle »	-4720	1808	-1465
Intérêt sur opération avec Institutions Financières	2181	1540	1200
Charges sur opération avec Institutions Financières	47	45	41
Produit bancaire « Institutions Financières »	2134	1494	1159
Intérêt sur obligation et titre à revenu fixe	7572 422	6827 944	9067 1214
Produit bancaire « obligation »	7150	5883	7853
Commission reçues	865	804	862
Commission versées	9	22	22
Commission nettes	856	782	840
Produit Net Bancaire	5420	9969	8387

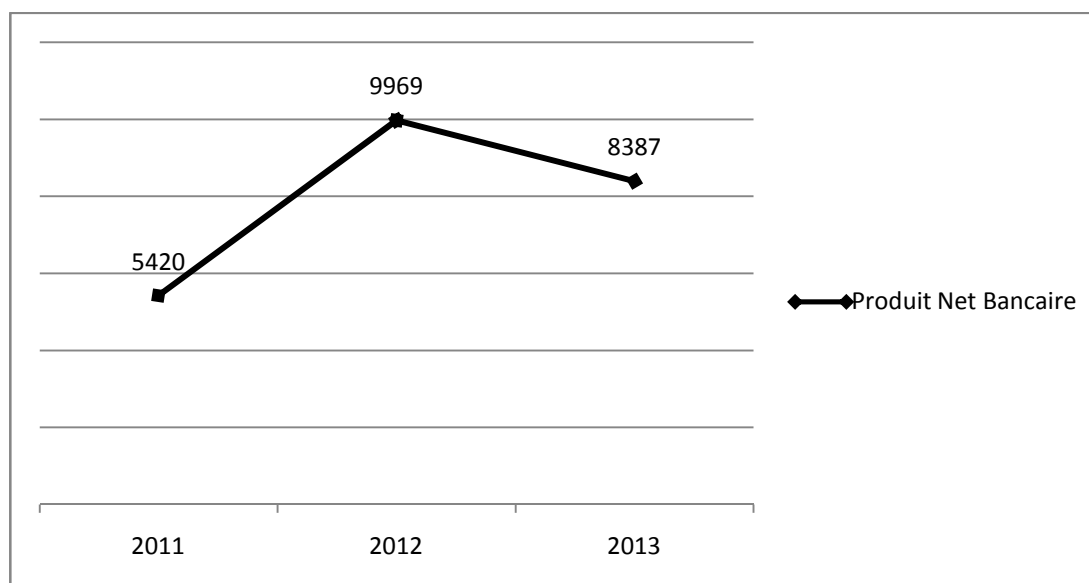
Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

A partir de tableau N°02 on remarque que le Produit Bancaire « clientèle » est négatif sauf en 2012 ce qui améliore la situation de PNB en 2012. Les intérêts reçus des clients sont les intérêts appliqués sur les crédits, les intérêts versés aux clients sont les intérêts appliqués sur les dépôts et puisque les ressources sont importantes par rapport aux crédits la CNEP-Banque se trouve confronter à des marges insignifiante voir même négative (c'est le cas de l'année 2011 et 2012) ce qui engendre une baisse dans les PNB.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Au total, les indicateurs d'intermédiation bancaire ont un effet direct sur le niveau de la rentabilité que la CNEP-Banque réalise puisque les intérêts des ressources est en hausse et ne suit pas ceux des crédits.

Graphique N°05 : Evolution de PNB de la CNEP-Banque



3.2.2/Le Résultat Brut d'Exploitation :

Le tableau montre que les résultats bruts d'exploitation sont négatifs durant les années étudiées. Ces résultats s'expliquent par le fait que les produits nets bancaires et les résultats des titres à revenus variable sont inférieures aux différentes charges de gestion et autres charges d'exploitation (le papier de chèque que la banque achète, carte bancaire, virements).

Tableau N°03 : mesure de Résultat Brut d'Exploitation (en millions de dinars) :

Désignation	2011	2012	2013
Produit Net Bancaire	5420	9969	8387
Service	1933	1691	2404
Frais de personnel	2437	2458	2645
Impôt et taxes	328	585	549
Charges diverses	1632	1703	1794
Dotations aux amortissements	920	1047	1328
Total frais de gestion	7251	7485	8720

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Produits des titres à revenu variable	29	122	0
Charges des titres à revenus variable	0	0	0
Résultat des titres à revenus variable	29	122	0
Autres produits d'exploitation	2688	6202	6275
Autres charges d'exploitation	3977	10314	7284
Autres résultat d'exploitation	-1289	-4111	-1009
Résultat brut d'exploitation	-3090	-1505	-1342

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

3.2.3/Le résultat d'exploitation :

A partir de tableau N°04, on remarque la reprise sur dotations aux provisions donne à la CNEP-Banque un résultat d'exploitation positive pour l'année 2012 et 2013. Par contre pour l'année 2011 le résultat d'exploitation est négatif.

On remarque que pour la période 2012/2013 la baisse importante de résultat d'exploitation environ 90,5%.

Tableau N°04 : mesure du résultat d'exploitation (en millions de dinars)

Désignation	2011	2012	2013
Résultat Brut d'Exploitation	-3090	-1505	-1342
Reprises de provisions	13367	19416	14743
Dotations aux provisions	10709	13073	12299
Reprises /Dotations provisions	2658	13073	2444
Résultat d'Exploitation	-432	11568	1102

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

3.2.4/Le Résultat Net :

Tableau N°05 : mesure de résultat net (en million de dinars)

Désignation	2011	2012	2013
Résultat d'Exploitation	-432	11568	1102
Produits Exceptionnels	7915	4725	5035
Charges Exceptionnels	7282	16155	5973
Résultat Exceptionnels	633	-11430	-938
Impôt sur les sociétés	84	43	45
Résultat Net de l'Exercice	116	94	119

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

On remarque l'importance des charges exceptionnels en 2012 qui a baissé le résultat de 22 millions de dinars atteignant 94 millions de dinars, par rapport à 2011, avant d'enregistrer une reprise significative en 2013 de 25 millions de dinars améliorer par le résultat d'exploitation.

3.3/les ratios bancaires :

3.3.1/Calcul de ratio de rendement des fonds propres :

Le ROE (Return on Equity) traduit la capacité de la banque à réaliser des bénéfices ainsi que la rentabilité des capitaux investi par les actionnaires. Il est appelé aussi coefficient de rentabilité financière. Plus ce ratio est élevé, plus la banque est rentable.

Désignation	2011	2012	2013
<i>ROE</i>	0,15006	0,1501	0,15006
$= \frac{\text{Résultat net}}{\text{fonds propres}}$	= 15,01%	= 15,01%	= 15,006%

Source : fait par nous-mêmes.

Le ROE donne pendant la période étudié une valeur d'environ 15,01% qu'est supérieur à la norme c'est-à-dire à 15%.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Nous remarquons que le coefficient de la rentabilité financière de la banque est presque stable. Pour chaque dinar investi, le rendement de l'actionnaire⁴ de la CNEP-Banque est de 15 centimes, stagnant durant toute la période étudiée.

3.3.2/ Calcul de ratio de rendement des actifs :

Le ROA (Return on Assets) sert à mesurer la capacité de la banque de rémunérer ses fonds propres. Ce ratio de rentabilité des actifs permet d'apprécier l'efficacité opérationnelle de la banque.

Désignation	2011	2012	2013
ROA $= \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total bilan}}$	0,01024 = 1,024%	0,0094 = 0,94%	0,1029 = 1,029%

Source : fait par nous-mêmes.

Ce ratio donne en 2011 et 2012 une valeur de 1,024% et 1,029% qui sont supérieures à la norme c'est-à-dire à 1%. En effet, le PNB a réussi à couvrir le coût des risques. Le ROA représente le rendement de l'ensemble des actifs productifs constitués par la banque.

Ce ratio donne en 2012 une valeur de 0,94% qui est inférieure à 1% donc la banque n'a pas la capacité de rémunérer ces fonds propres et pour être dans la norme la CNEP-Banque doit augmenter le résultat net ce qui est fait par la banque en 2013.

Le rendement des actifs a suivi les mêmes variations que le résultat de l'exercice. Parce que le calcul de ROA est fait par rapport au résultat de l'exercice, la rentabilité économique de la banque a connu une baisse importante pour la période 2011-2012 de 0,084% avant d'enregistrer une amélioration de 0,089%.

3.3.3/Calcul de levier financier :

Le levier financier donne un aperçu de la structure d'endettement (les dettes des actionnaires) et des risques pris par la banque.

⁴ La seul actionnaire de la CNEP-Banque en tant que banque publique c'est le trésor public.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Désignation	2011	2012	2013
<i>levier financier</i> $= \frac{\text{total bilan}}{\text{fonds propres}}$	14,65	15,94	14,58

Source : fait par nous-mêmes.

Le levier des fonds propres : Ce ratio donne l'état d'endettement et des risques pris par la banque qui détermine le minimum du ratio des fonds propres au total des bilans. Le niveau de l'endettement de la CNEP-Banque est important pour l'année 2012 par rapport aux autres années étudiées.

3.3.4/Calcul des autres ratios :

Désignation	2011	2012	2013
<i>Marge bancaire</i> $= \frac{\text{PNB}}{\text{Total bilan}}$	0,48	0,99	0,72
<i>Marge d'intérêt</i> $= \frac{\text{Revenu d'intérêt}}{\text{total bilan}}$	0,40	0,92	0,65
<i>Marge hors intérêt</i> $= \frac{\text{Revenu hors intérêt}}{\text{total bilan}}$	0,47	0,99	0,72
<i>Marge de profit</i> $= \frac{\text{Résultat}}{\text{PNB}}$	0,02	0,009	0,014

Source : fait par nous-mêmes.

On remarque qu'il y a une augmentation significative de la marge d'intermédiation bancaire (la marge bancaire) de l'année 2012 de 0,51, par rapport à 2011 qui est de 0,48, en 2013 en passant à 0,72.

Les mêmes constats sont faits pour les marges d'intérêts, marge hors intérêt où l'amélioration est constatée en 2012.

Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Par ailleurs, c'est la marge de profit qui a connu une baisse en 2012 par rapport à 2011 et 2013.

Conclusion :

En conclusion de ce chapitre, nous tenons à souligner que le mois que nous avons passé au sein de la CNEP-Banque nous avons pris connaissance de l'organisation de cette institution, de son activité, de différents postes de tableau de compte de résultat et aussi ces différents ratios.

Nous avons remarqué que la CNEP-banque durant la période étudiée est en situation de surliquidité, la CNEP n'est pas exposée à un risque de liquidité⁵ en cas de retrait des dépôts parce qu'elle n'injecte pas la totalité des dépôts dans le circuit économique.

On remarque que le PNB n'est pas important car les produits bancaires clientèle est négatif sauf en 2012. Par ailleurs le résultat net n'est pas très important en comparaison par le résultat net de l'année 2011 et 2013 qui est amélioré par les produits exceptionnels.

Nous avons remarqué que l'évolution des activités et de la structure de cette banque depuis 2011 jusqu'à 2013 s'inscrit dans le défi relevé par celle-ci qui consiste à assurer sa mission fondamentale d'intermédiation financière entre les offreurs et les demandeurs de capitaux de financement du développement.

⁵Définition de risque de liquidité : la banque est dont l'incapacité de faire face à une demande massive et imprévue de retrait de la part des déposants.

Conclusion générale

A l'issue de l'étude effectuée tout au long de ce mémoire, le rappel de certains faits et la récapitulation de quelques remarques nous semblent indispensables. Nous commençons par rappeler que La mission de la banque reste encore aujourd'hui l'intermédiation, collectant l'épargne et distribuant les crédits.

Les résultats financiers obtenu durant la Période de stage montre que la CNEP-Banque est en excédent, en situation de sur liquidité n'est pas exposé au risque de liquidité, aussi la CNEP-Banque réalise des résultats positifs qu'est l'objectif de chaque banque. Mais leur rôle économique n'est pas entièrement atteint du fait que ses dépôts ne sont pas totalement injectés dans le circuit économique.

La CNEP-Banque doit développer ses activités traditionnelles (collecte des fonds et octroie des crédits) et surtout de les diversifier. Aussi, la maîtrise durable de la rentabilité des activités bancaires doit permettre à la CNEP-Banque d'assurer l'efficacité de leur exploitation.

La banque joue un rôle prépondérant dans le cycle économique et le développement d'un pays dans la mesure où, elle permet aux agents détenteurs de capitaux de fructifier leur argent en faisant des placements qui seront destinés à combler les besoins des agents en manque de financement car, il peut arriver que les disponibilités d'un particulier l'empêchent à un moment donné, d'envisager la réalisation d'un projet ; alors seule sa banque pourra faire face à cette situation en lui accordant des crédits. Ainsi, que ce soit aux entreprises ou aux particuliers, les banques accordent des crédits pour divers raisons.

Les banques des marchés et d'affaires sont des acteurs majeurs des économies contemporaines, partenaires, intervenants, quotidiens sur les marchés de capitaux, elles sont constamment confrontées à la prise de décision en avenir risqué. En tant que firmes, elles présentent des spécificités qui nécessitent et justifient l'existence des techniques, d'outils d'analyse et de gestion qui leur sont propres.

En effet, il n'est plus requis aujourd'hui de démontrer l'importance du rôle qu'est appelé à jouer le système bancaire dans toute stratégie de développement. La présence d'un système

bancaire performant : sain, solide, dynamique et ouvert a été, partout dans le monde, un facteur déterminant pour favoriser la réussite de politiques de progrès et de prospérité. En revanche, un système bancaire affaibli a toujours été parmi les facteurs qui ont entraîné l'échec d'autres politiques de développement et de croissance.

Le secteur bancaire algérien a été réorganisé par la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, complétée et modifiée par l'ordonnance du 26 août 2003. Cette loi a introduit pour la première fois en Algérie, la rationalité et les règles de l'orthodoxie bancaire universelle. Elle consacre en fait, le caractère universel du système bancaire et financier Algérien. Depuis la promulgation de cette loi, l'architecture de l'espace bancaire Algérien s'est progressivement modifiée. Des innovations importantes ont été introduites, imprimant aux pratiques bancaires nationales davantage de rationalité économique, d'esprit commercial et une dose naissante de concurrence.

Liste des abréviations

ANGEM : Agence National pour la Gestion du Microcrédit.

ANSEJ : Agence National de Soutien pour l'Emploi des Jeunes.

BA : Banque d'Algérie.

BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural.

BC : Banque Centrale.

BDL : Banque de Développement Local.

BEA : Banque Extérieur d'Algérie.

BNA : Banque Nationale d'Algérie.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance.

CNEP-Banque : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

PMI : Petites et Moyennes Industries.

PNB : Produit Net Bancaire.

RBE : Résultat Brut d'Exploitation.

RB : Résultat d'Exploitation.

RN : Résultat net.

BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrage :

1. AMROUCHE R : « *Régulation, risques et contrôle bancaires* », Ed Biblio polis. 2004.
2. AUFRICHT H, « *La législation des banques centrales (étude comparative)* », Edition CUJAS, PARIS 1965.
3. Claude S, « *Les banques* », Edition la DECOUVERTE, Paris 1994.
4. DESCAMPS C, SOICHOT J : « *économie et gestion de la banque* », Ed SMS, 2002.
5. DEKEUWER-DEFOSSEZ F, « *Droit bancaire* », Edition DALLOZ, 6eme Ed, Paris 1999.
6. DEWATRIPONT M et TIROLE J : « *La réglementation prudentielle des banques* », Edition Payot Lausanne, 1992.
7. DUCREUX X, « *Economie d'endettement et économie de marches financier* », cahiers français, Paris, 1996.
8. FLEURIET M, « *Banque d'investissement et de marché : Les métiers des banques d'affaires* », Ed ECONOMICA, Paris 2007.
9. GARSULT P, PRIAMI S, « *La banque : fonctionnement et stratégies* », Edition ECONOMICA, Paris 1995.
10. Lacoste O : « *comprendre les crises financières* » Edition Eyrolles 2009 Paris.
11. Mamadou N'Dao, « *Manuel des techniques bancaires et financières* », Edition SEFI, France, 2008.
12. PINARDONE F : « *La rentabilité : une affaire de point de vue* » Edition l'harmattan. Paris 1989.
13. SILEM A, ALBERTINI J, « *Lexique d'économie* », Edition DALLOZ, 6eme Ed, France 1999.
14. Sylvie de coussergues, « *Gestion de la banque : Du diagnostic à la stratégie* », Edition DUNOD, 5eme édition, Paris 2007.

15. Sylvie de coussergues, « *La banque : Structures, Marches, Gestion* », Edition DALLOZ, 2eme édition, Paris 1996.
16. TOURNOIS N et FISCHER M : « La création de la valeur dans la banque », Edition Vuibert Paris 2008.
17. Sous la direction de Hervé ALEXANDRE, « *Banque et intermédiation financière* », Edition ECONOMICA, 2me Ed, Paris 2013.

➤ **Thèses et mémoires :**

1. MADOUCHE Y « *La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie* », mémoire de magister, option Management des entreprises, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou. 2012.
2. MAROUF A « *Création d'une entreprise d'installation des panneaux solaires* », mémoire de master, option entrepreneuriat et création d'entreprises, Université Abou Bekr Belkaid, Tlemcen, 2013/2014.
3. ZOURDANI S, « *Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA* », mémoire de magister, option : Monnaie Finance Banque, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012.

➤ **Revue et articles de presses:**

1. LAKSACI M « *contrôle des banques* », ELWatan économie du 21 Au 27 Novembre 2005.
2. PASCALLON.P : « le système monétaire et bancaire algérien ». Revue Banque. Octobre 1970, N° 289.
3. Choiaib EL-HASSAR : « *Reformes et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire algérien* », Media Bank, 06-2000, N°48, Banque d'Algérie.

➤ **Textes juridiques :**

1. Ordonnance N°66-178 du 13 juin 1996 portant créations de la banque nationale d'Algérie.
2. Loi 86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit.
3. Article N°213 de la loi 90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
4. La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
5. Article N° 62 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
6. Article N° 67 de l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

➤ **Site web :**

1. www.bank-of-algeria.dz
2. www.kpmg.com/ Africa en Algeria « Les autorités du système bancaire et financier » PDF.
3. <http://fr.wikipedia.org>
4. www.cnep.dz

Annexe N°05 : Répartition de montant de crédits pour l'année 2013

Crédits	Pourcentage (%)	Montant en millions de DA
Crédits aménagement	2,77%	3,59269
Crédit extension d'une habitation	9,3%	12,0621
Crédit location-habitation	12,01%	15,57697
Crédit local à usage commercial	15,22%	19,74034
Crédit achat d'un logement promotionnel	29,4%	38,1318
Crédit achat d'un logement auprès d'un particulier	31,3%	40,5961
Somme	100%	129,7 millions de dinars

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

Annexe N°06 :L'activité de la CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

En millions de dinars

L'année	Total des ressources collectés	Total des crédits octroyés
2006	180,2	172
2007	174,5	172,3
2008	169	165,3
2009	157	150,2
2010	150,23	147,33
2011	140,3	134,2
2012	138,3	138
2013	144	129,7

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

Annexe N04 : Evolution des parts de marché de la CNEP-Banque

Evolution des parts de marché de dépôt de la CNEP-Banque

Année	%
2003	40,30%
2004	27,85%
2005	27,38%
2006	26,25%
2007	25,65%
2008	25,23%
2009	22,45%
2010	19,92%
2011	20,19%
2012	18,26%
2013	18,75%

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

Evolution des parts de marché des crédits à l'économie de la CNEP-Banque

Année	%
2003	14,14%
2004	17,33%
2005	19,32%
2006	18,75%
2007	21,90%
2008	22,19%
2009	18,91%
2010	17,88%
2011	14,46%
2012	12,59%
2013	12,14%

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

Annexe N°07 : Statistiques concernant l'activité de la CNEP-Banque

En millions de dinars

Désignation	2011	2012	2013
Résultat de l'exercice	116	94	119
Fonds propres	773	626	793
Total bilan	11323	9980	11560
PNB	5420	9969	8387
Revenu hors intérêt	5420	9969	8387

Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

NB : Revenu hors intérêt = Commission nettes

Calcul de revenu d'intérêt :

En millions de dinars

Désignation	2011	2012	2013
Produit bancaire « clientèle »	-4720	1808	-1465
Produit bancaire « institutions financières »	2134	1494	1159
Produit bancaire « obligations »	7150	5883	7853
Revenu d'intérêt	4564	9185	7547

Source : Fait par nous-mêmes à partir de tableau de compte de résultat de la CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou.

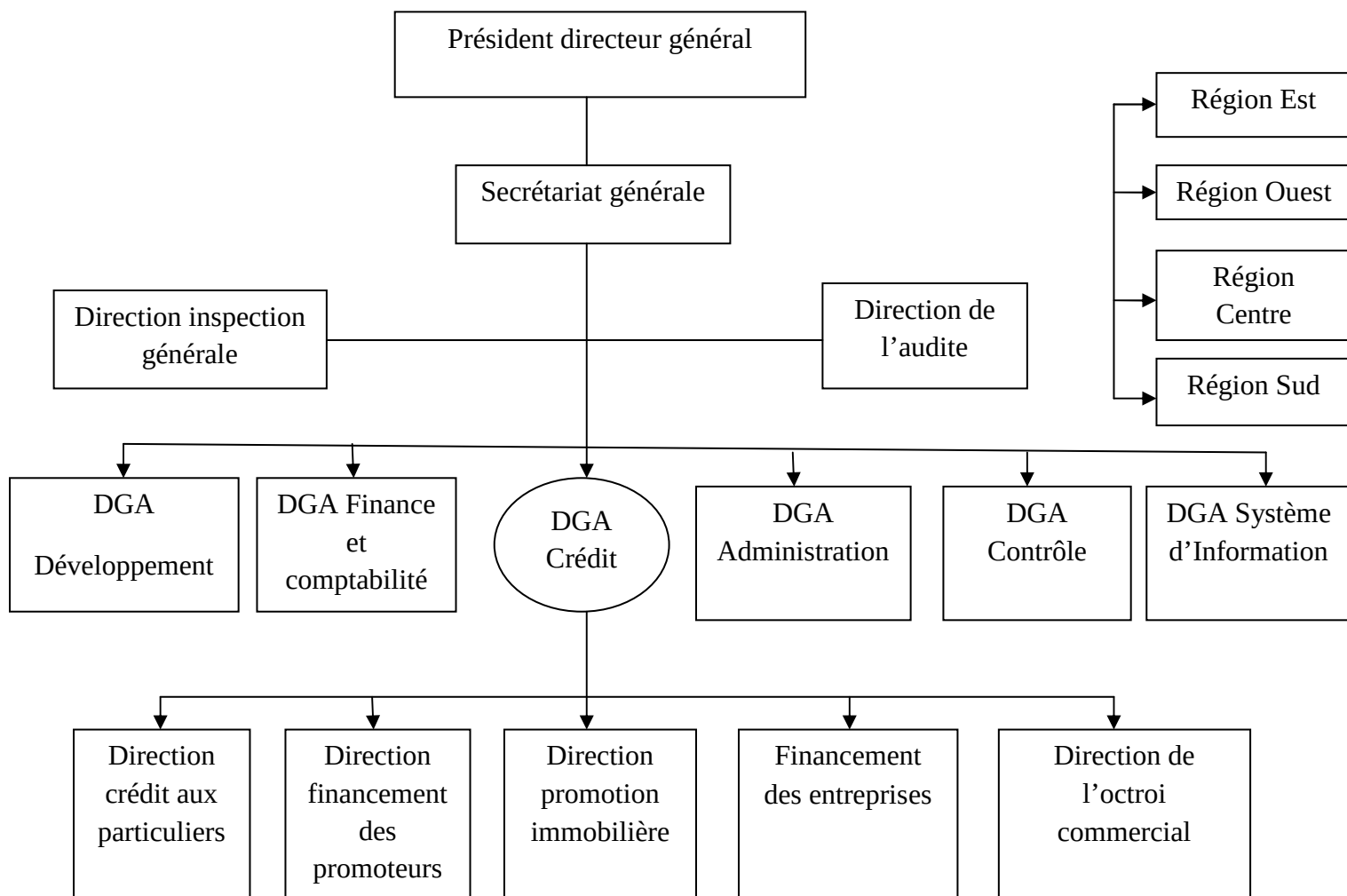
Annexe N03 :Tableau des comptes de résultat de la CNEP-Banque

En millions de dinars

Désignation	2011	2012	2013
Intérêt reçus des clients	8826	12400	9524
Intérêt versés aux clients	13547	10591	10989
Produit bancaire « clientèle »	-4720	1808	-1465
Intérêt sur opération avec institutions financières	2181	1540	1200
Charges sur opération avec institutions financières	47	45	41
Produit bancaire « institutions financières »	2134	1494	1159
Intérêt sur obligation et titre à revenu fixe	7572	6827	9067
Charges sur obligation et titre à revenu fixe	422	944	1214
Produit bancaire « obligation »	7150	5883	7853
Commissions reçues	865	804	862
Commissions versées	9	22	22
Commissions nettes	856	782	840
Produit net bancaire	5420	9969	8387
Service	1933	1691	2404
Frais de personnel	2437	2458	2645
Impôts et taxes	328	585	549
Charges divers	1632	1703	1794
Dotation aux amortissements	920	1047	1328
Total frais de gestion	7251	7485	8720
Produits des titres à revenu variable	29	122	00
Charges des titres à revenu variable	00	00	00
Résultat des titres à revenu variable	29	122	00
Autres produits d'exploitation	2688	6202	6257
Autres charges d'exploitation	3977	10314	7284
Autres résultat d'exploitation	-3090	-4111	-1009
Résultat brut d'exploitation	-3090	-1505	-1342
Reprises de provisions	13367	19416	14743
Dotations aux provisions	10709	6342	12299
Reprises/dotations provisions	2658	13073	2444
Résultat d'exploitation	-432	11568	1102
Produits exceptionnelles	7915	4725	5035
Charges exceptionnel	7282	16155	5973
Résultat exceptionnel	633	-11430	-938
Impôt sur les sociétés	84	43	45
Résultat net de l'exercice	116	94	119

Direction régionale de la CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

Annexe N°01 : L'organigramme de la CNEP-Banque



Source : CNEP-Banque direction régionale de Tizi-Ouzou

Annexe N°02 :L’organigramme de la direction régionale de la CNEP-Banque

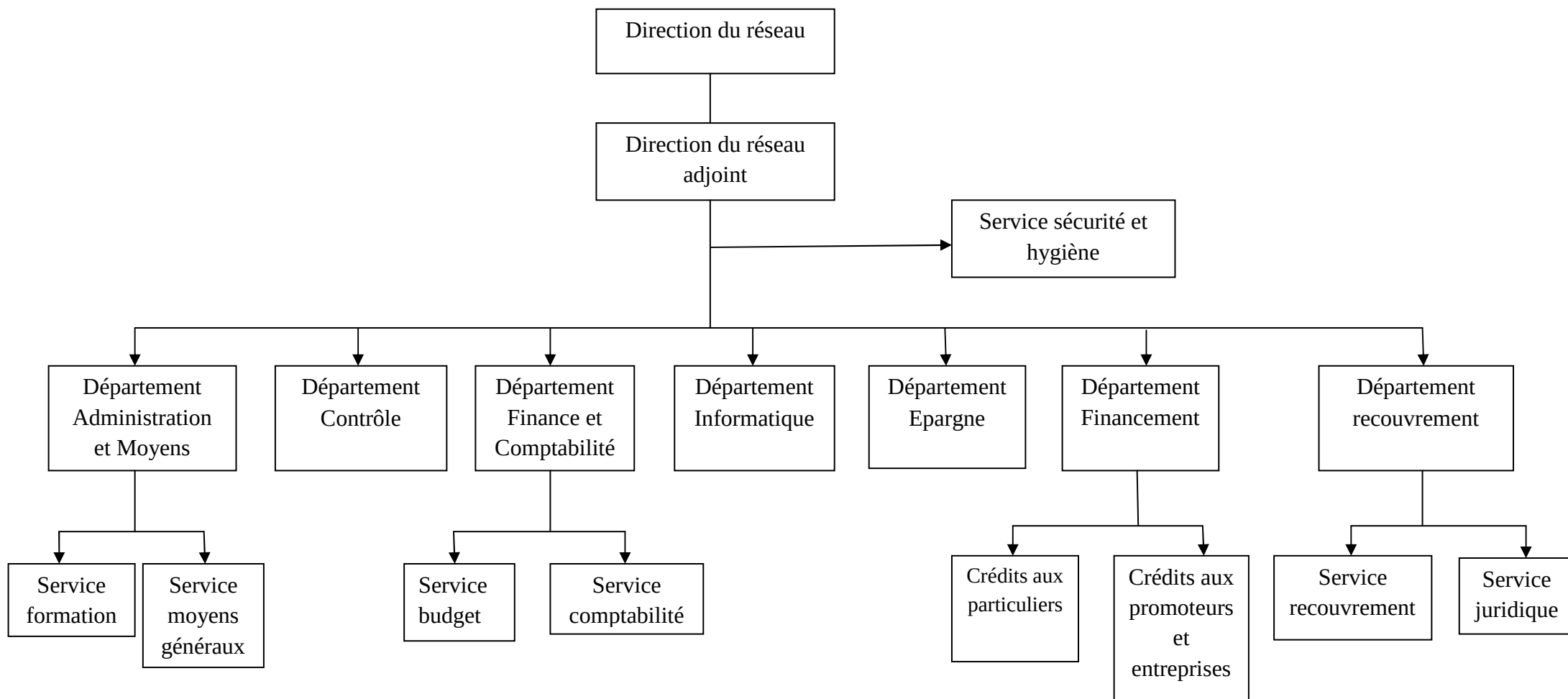


Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Présentation générale de la banque.....	04
Introduction	04
Section 1 : Les différentes approches de la firme bancaire	05
1.1/L'approche théorique	05
1.1.1/Les coûts de transactions	06
1.1.2/Les coûts d'information	07
1.1.3/L'assurance de liquidité	07
1.1.4/La prestation de « service d'investissement »	08
1.2 L'approche institutionnel	08
1.2.1/Le cadre réglementaire de l'activité bancaire	09
a/Distinction entre Banque et établissement financier	09
b/Les différents formes d'activité	09
c/Le monopole des banques	09
1.2.2/La classification des institutions financières	10
Section 2 : Les métiers de la banque	10
2.1/Les banques commerciales (banques de dépôts)	11
2.1.1/Organisation des banques commerciales	11
a/ La fonction d'intermédiation	11
b/Une organisation en réseau	13
c/Le bilan d'une banque commerciale	13
2.1.2/La performance des banques commerciales	14

a/L'importance relative du Produit Net Bancaire (PNB)	14
b/La maîtrise des risques	14
2.1.3/Les spécificités du financement des banques commerciales.....	15
a/L'importance de la collecte en provenance des clients	15
b/La nécessité d'ajuster son bilan : La durée des engagements et des ressources... ..	15
c/Risque de liquidité, panique bancaire	15
2.2/La banque de marché	16
2.2.1/Les produits de la banque de marché	16
a/Les marchés organisés	16
b/Les marchés de gré à gré	16
2.2.2/Les activités de marché et leur organisation	17
a/ Articulation avec les autres métiers de la banque	17
b/Vente à la clientèle	17
c/Les activités de structuration	18
2.2.3/Les fonctions de support	18
2.3/La banque d'affaires	18
2.3.1/ Le rôle des banques d'affaires dans l'allocation du capital dans l'économie... ..	18
2.3.2/ Les types d'intervention de conseil	19
2.3.3/ Risques, Coûts et Rentabilité	19
Section 3: La mesure de la rentabilité de la banques.....	20
3.1/ Indicateurs de la rentabilité de la banque.....	20
3.1.1/Produit net bancaire	20
3.1.2/Le résultat brut d'exploitation	21

3.1.3/Le résultat d'exploitation	21
3.1.4/ Le résultat de l'exercice.....	22
3.2/ La méthode de suivi de la rentabilité par les ratios	22
3.2.1/Les ratios de la rentabilité globale	22
a/Le ratio de rendement des fonds propres	23
b/Le ratio de rendement des actifs	23
3.2.2/Levier financier	23
3.2.3/Les autres ratios	24
Conclusion	25
Chapitre II: Organisation générale de la banque.....	26
Introduction	26
Section 1 :L'organisation interne d'une banque	27
1.1/La direction générale	27
1.1.1/Les principaux organes	27
a/ Les organes d'exploitation	27
b/ Les organes administratifs	28
1.1.2/Les missions principales	29
1.2/Les directions régionales (succursales)	30
1.2.1/Les principaux organes	30
a/ La direction	30
b/ Les différents services	30
1.2.2/Les missions principale	30

1.3/Les agences	31
1.3.1/ Le service caisse	31
1.3.2/Les services portefeuille	31
1.3.3/ Le service crédit	32
1.3.4/ Le service des opérations avec l'étranger	32
1.3.5/ Le service administratif	32
Section 2 : Organisation de système bancaire	33
2.1/Les banques centrales	33
2.1.1/Définition de la banque centrale	33
2.1.2/Organisation de la banque centrale	34
a / Organisation générale.....	34
b/ Organisation des départements	34
2.1.3/Les opérations de la banque centrale	35
a/ Opération de réescompte.....	35
b/ Réserve obligatoire	35
c/ Opération d'open market	36
d/ Contrôle qualitatif ou sélectif du crédit.....	36
e/ Enregistrement, contrôle et inspection des banques.....	37
f/ Pouvoir d'effectuer des opérations de change	38
g/ Pouvoir d'effectuer des opérations sur l'or ou d'autres métaux précieux	38
2.2/Les banques de second rang	39
a/Définition des banques de second rang.....	39

b/Classification	39
Section 3 : Les caractéristiques du système bancaire algérien	39
3.1/Le secteur bancaire public	40
3.2/Le secteur bancaire privé à capitaux internationaux	42
3.3/Les principales caractéristiques du secteur bancaire et financier algérien	42
Conclusion.....	43
Chapitre III : Fonctionnement de la CNEP-Banque.....	44
Introduction.....	44
Section 1 : Présentation de la direction régionale CNEP-Banque.....	45
Section 2 : Les produits de la CNEP banque.....	46
2.1/Les produits de l'épargne.....	46
2.2/Les crédits à la clientèle.....	46
Section 3 : Aperçus chiffrés sur les dépôts et les crédits de la CNEP-Banque.....	48
3.1/La CNEP banque de dépôt et banque de crédit.....	48
3.1.1/ La CNEP banque de dépôt.....	48
3.1.2/ La CNEP banque de crédit.....	51
3.2/Les indicateurs de la rentabilité.....	54
3.2.1/ Le Produit Net Bancaire.....	54
3.2.2/ Le Résultat Brut d'Exploitation.....	55
3.2.3/ Le Résultat d'Exploitation	56
3.2.4/ Le Résultat Net.....	57
3.3/les ratios bancaires.....	57

3.3.1/Calcul de ratio de rendement des fonds propres	57
3.3.2/ Calcul de ratio de rendement des actifs.....	58
3.3.3/Calcul de levier financier.....	58
3.3.4/Calcul des autres ratios.....	59
Conclusion	60
Conclusion générale	61
Bibliographie.	
Liste des abréviations.	
Les annexes.	